

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

ANNEXES SANITAIRES

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

5.1

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

NOTICE SANITAIRE

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

5.1.1

1. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	4
2. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.....	6
3. EAU POTABLE.....	7
4. LES DECHETS.....	8
5. LA DEFENSE INCENDIE ET LE BILAN RESEAU.....	9

1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif».

Le SIAPBE, Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé le 11 Mars 1957. Il regroupe en 2015 les communes de Persan, Beaumont-sur-Oise, Chambly (CC Thelloise) , Bernes-sur-Oise, Mours, Nointel, Ronquerolles. Le syndicat a modifié ses statuts en 2013, pour devenir un syndicat « à la carte » conformément à l'article L.5212.16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires :

L'aménagement et l'entretien de la station d'épuration intercommunale située à Persan,

La surveillance et l'entretien, des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,

La surveillance et l'entretien des ouvrages intercommunaux (poste de relèvement, déversoirs d'orages, vannes, bassins...),

L'extension et la réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, y compris de leurs ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs d'orages, vannes, bassins...),

Le contrôle des branchements d'assainissement collectif,

Et des compétences optionnelles à la carte :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, la collecte des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectif, le traitement des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectif.

La population desservie par le SIAPBE est estimée à 38 631 habitants dont 10 236 habitants pour Chambly (population totale légale au 1er janvier 2019 - source Insee).



- STEP de Persan Source : SIAPBE -

> Les secteurs desservis par l'assainissement collectif

La commune est desservie à plus de 80% par le réseau d'assainissement collectif. Néanmoins, plusieurs secteurs fonctionnent encore en assainissement autonome comme le hameau de Mesnil-Saint -Martin et le hameau d'Amblaincourt. Une partie de la rue Pierre Wolf fonctionne également en assainissement autonome, tout comme une partie de la rue Jean Jaurès, Le Chemin Vert, une serre horticole ainsi qu'une maison située avenue de Verdun. Parmi l'ensemble de ces secteurs, la mise en place d'un assainissement collectif est envisagée si le hameau du Mesnil-Saint-Martin notamment s'il se voit densifié. Le raccordement serait plus compliqué pour le hameau d'Amblaincourt, du fait de la présence de grands axes de communication entre le hameau et le centre-bourg de Chambly.

Les eaux usées sont renvoyées vers la station d'épuration de Persan gérée par le SIA Persan Beaumont et Environ (SIAPBE) leur rapport est également annexé au dossier de PLU en point 5.1.3.. Cette STEP gère les effluents des communes de Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Chambly, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles. A Chambly le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 31.7km de réseau séparatif d'eaux usées.

Le réseau d'assainissement qui parcourt le territoire communal est composé de 8 postes de refoulement afin de limiter la stagnation des eaux usées et ainsi réduire le risque de nuisances olfactives.

Le réseau de collecte des eaux usées fonctionne minoritairement sur le mode unitaire, sur le secteur du Moulin-Neuf. Il est actuellement en cours de mise aux normes. Cette situation entraîne ponctuellement des débordements vers le milieu.

La station est relativement ancienne puisqu'elle a été construite en 1984. Elle était alors d'une capacité de 30 000 équivalent habitants. Néanmoins, elle a récemment subi d'importants travaux de réhabilitation pour pouvoir traiter convenablement les eaux usées et répondre aux nouvelles normes de rejets européennes. Sa capacité de traitement a été estimée à 45 000 équivalent habitants en 2017. Elle est actuellement à 70% de sa capacité et peut donc absorber un gain de population important pour les communes concernées. Pour rappel le PLU est dimensionné pour une durée de vie de 10 ans. Les projections démographiques conduisent à une augmentation maximale de la population de 1 5050 habitants par rapport à 2017 soit une population de 11 084 habitants en 2027.

Les RPQS de 2018 sont annexés au dossier en pièce 5.1.3..

> L'assainissement non collectif (ANC)

L'aprestation est assurée par Veolia en régie avec prestation de service. Le RPQS ANC 2018 est disponible en annexe 5.1.3..

2 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

A ce jour Chambly ne dispose pas d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales. Le réseau d'eau pluviale n'est que partielle sur la commune. Les exutoires sont l'Esches et le Coisnon.

Afin de prendre en compte la question des eaux pluviales en amont de chaque projet et de manière général dans le PLU, des outils ont été mis en place pour intégrer la gestion des eaux pluviales :

- Dans le règlement écrit :
 - » Le règlement écrit précise que les eaux de ruissellement des voiries et des parkings pour les aires de stationnement de plus de 5 places doivent subir un traitement adapté pour réduire sables, matières décantables et hydrocarbures avant rejet dans le réseau pluvial ou le milieu naturel. Les techniques destinées à favoriser la gestion des eaux de pluie à la parcelle, telles que le stockage, l'infiltration, ou la réutilisation pour des usages domestiques, sont autorisées voire encouragées, sauf en cas d'impossibilité technico-économique. Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public d'eaux pluviales lorsque ce dernier dessert le terrain et que le raccordement est techniquement possible. En l'absence de réseau ou en cas de réseau insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales (et éventuellement ceux visant à la limitation des débits évacués de la propriété) sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain : les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales, les mesures prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise.
 - » Mise en place d'un Coefficient de Biotopie (CBS) et d'un Coefficient de Pleine Terre (CPT).
- Dans les OAP :
 - » Les OAP en extension urbaine indiquent notamment la nécessité de «Gérer à l'échelle de l'opération les problématiques de ruissellement et d'eau pluviale. Végétaliser les pieds de bâtiments pour une meilleure infiltration et économie d'énergie.»

3 EAU POTABLE

La commune de Chambly est alimentée par un captage situé hors du territoire communal, à Puiseux-le-Hauberger, au lieu dit «Le Bout Bec».

La compétence liée à la production, au transport et à la distribution en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle.

La qualité de l'eau consommée par les Chamblysiens, est jugée conforme aux règles sanitaires en vigueur sur le territoire national, et ce malgré l'augmentation rapide du taux de nitrates. La qualité n'a pas toujours été aussi bonne sur Chambly, en effet, lorsque l'eau était captée dans les nappes phréatiques situées sous la commune, l'eau était déconseillé pour les femmes enceintes et les nourrissons pour la forte présence de pesticides et de nitrates. Aujourd'hui, la conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau est de 100%. L'eau consommée ne présente donc aucun risque pour la santé humaine et est propre à la consommation. Néanmoins, la qualité de l'eau reste à surveiller, les taux en nitrates ayant fortement augmentés entre Janvier 2014 et Janvier 2015, passant de 12,4mg/l à 30mg/l.

En 2010, le prix d'un m³ d'eau potable était de 3,39 euros et de 3.67 euros en janvier 2018.

Le rendement du réseau de distribution est en revanche moyen, avec un taux de 79%. La moyenne nationale est de 80%. Ce taux de rendement signifie qu'en moyenne, chaque jour et pour 1 km de canalisation, 4,19m³ d'eau n'arrivent pas jusqu'au robinet du consommateur. Pour autant la fuite observée sur le réseau sur l'exercice 2016-2017 est due à une fuite très importante sur le réseau et qui a été réparée en février 2017.

De plus, depuis 2009, le captage de Puiseux-le-Hauberger est classé captage prioritaire Grenelle. De ce classement découle notamment la mise en place d'une Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation (ZPAAC). Cette dernière a été arrêtée en mars 2014 et s'étend sur une surface de 1 770 ha. Suite à la délimitation de cette zone a été élaboré un plan d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau pompée par le captage. Ce programme d'action a été arrêté en avril 2014. Le programme d'actions vise à atteindre des concentrations mensuelles moyennes en nitrates et pesticides inférieurs à 75% des normes de potabilité, avec des tendances à la baisse. Pour cela, le programme d'action vise principalement la modification durable des pratiques agricoles et des systèmes de production ainsi qu'à une protection durable des zones naturelles permettant la régulation de l'infiltration des eaux de ruissellement.

Enfin, les conclusions du rapport de 2017, font état d'un taux de conformité de 100% sur toutes les analyses, à l'exception des analyses Physico-chimiques sur le mois de février 2017 (ARS).

La station de pompage de Puiseux-le Hauberger connaît une capacité de production de 6400 m³/jour, avec une variation positive observée de 6.3% entre 2016 et 2017%. Si le volume mis en distribution augmentait, aucun volume d'eau n'est importé.

Il est à noter également une baisse de la consommation moyenne d'eau potable par foyer depuis 2013.

À la lecture du rapport du délégataire, plusieurs travaux et études au cours de l'année 2017 ont été réalisés : réalisation de l'usine de décarbonation pour une mise en service en 2018, des démarches engagées pour remédier rapidement à la situation de mono-ressource notamment avec l'optique d'un redémarrage du captage de Chambly envisagé et la réalisation d'une installation de chloration et d'un analyseur de chlore sur la conduite d'alimentation de Ronquerolles.

L'ensemble du rapport est disponible en annexe 5.1.2.

Au moment de la rédaction de la présente note sanitaire, la commune de Chambly, via le SIE Plateau du Thelle s'est engagée dans la réalisation d'une étude de gestion patrimoniale, schéma de gestion d'eau potable et l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

4 LES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Pays de Thelle gère la collecte, le transport et le traitement des déchets collectés en déchetteries. Chambly ne dispose pas d'une déchetterie sur son territoire mais la plus proche se situe au Mesnil-en-Thelle.

Les déchets collectés en porte à porte et le tout venant des déchetteries sont gérés par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

• La collecte

La collecte des ordures ménagères a lieu : deux fois par semaine, la collecte sélective un vendredi sur deux, la collecte du verre un mercredi sur deux. Une collecte en tri sélectif sur les zones pavillonnaires et d'habitat collectif a été mise en place. Cette collecte de tri sélectif concerne : les ordures ménagères, les journaux, magazines et prospectus, les emballages divers, les déchets verts.

Les collectes des encombrants s'effectue une fois par mois en porte à porte.

Les emballages d'un côté, les journaux et magazines de l'autre sont collectés une fois par semaine.

Le verre est collecté par ramassage en porte à porte.

• Le traitement des déchets ménagers

Les emballages papiers et cartons sont traités par deux centres de tri, situés à Warluis et Saint-Just-en-Chaussé. Les déchets non recyclables sont enfouis à Bailleux-sur-Théran et Moulin-sous-Touvent. Début 2019, le nouveau centre de tri de Vilers-Saint-Paul d'une capacité de 60 000 tonnes/an a été inauguré. Il permet de trier les emballages et les papiers de l'ensemble des habitants du SMDO.

• L'objectif zéro déchet

Le poids des déchets collectés est en baisse depuis 2011. Entre 2008 et 2016, chaque habitant a réduit le poids de ses déchets de 62kg, soit une baisse globale de 17,7%.

La Communauté de communes est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2017-2021 afin de tendre vers le zéro déchet. Ce programme détail notamment les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagées :

«Les actions menées par l'ex Communauté de communes La Ruraloise :

- 1 038 composteurs achetés entre 2010 et 2016

- 4 soirées d'animations sur le compostage en 2010 et 2011 par un animateur

- Articles dans le bulletin intercommunal

- Enquête dans le bulletin intercommunal de 2012 spécial compostage

Stop pub - Mise à disposition du stop-pub du ministère personnalisé avec le logo de la Communauté de communes

Les actions sur le territoire menées par d'autres acteurs :

Le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise)

Le SMDO, syndicat de traitement, a signé un premier programme de prévention en 2006 suivi d'un deuxième en 2011 jusqu'en 2016. Aujourd'hui, il est territoire « zéro déchet, zéro gaspillage », en contrat avec l'ADEME. En plus d'animations lors d'événementiels, ils organisent des distributions de compost sur les déchetteries. Ils sont en partenariat avec des ressourceries pour développer des espaces de réemploi sur certaines déchetteries.

Le Conseil départemental de l'Oise. En 2015, le Conseil départemental de l'Oise a engagé des actions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines de deux collèges.»

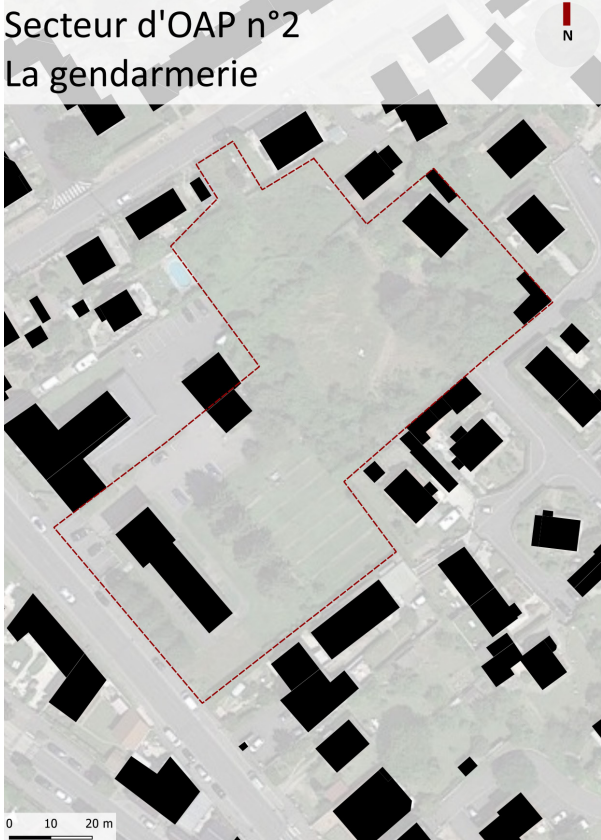
5 DEFENSE INCENDIE ET BILAN RÉSEAU

La présente partie intègre le bilan des dimensionnements des réseaux et la présence des bornes incendies par secteur d'OAP. Les données sont issues du plan des réseaux d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan Beaumont et Environs datant de 2015 et du plan du réseau d'eau potable et bornes incendies de Suez datant de 2018. Ces deux plans sont annexés au présent bilan.

Avant tout aménagement, la capacité des réseaux devra être établie et pourvue, il en va de même pour la capacité de la défense incendie. Afin de permettre un développement raisonné et cohérent avec les capacités du territoire (tant financière qu'au vu des équipements publics et de la ressource) un phasage a été prévu par la mise en place d'un zonage Au différencié : 1Au et 2Au.

Les sites d'OAP 6, 9, 12, 15 et 18, ne sont pas bordés par un réseau relatif à l'assainissement des eaux pluviales.

Parallèlement, le service départemental d'incendie et de secours a fait parvenir dans le cadre de la présente révision le bilan de la défense extérieure contre l'incendie. Cette dernière est assurée par 147 hydrants dont 4 sont actuellement indisponibles. La donnée complète est proposée dans le dossier dédié aux annexes en pièce 5.1.2.



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
1	5 à 6	Canalisation Ø 60 - rue Mennecourt Canalisation Ø 100 - rue Aristide Briant	✓	Canalisations Ø 200 - rue Mennecourt	✓	Borne incendie rue Lavoisier	✓
2	53	Canalisations Ø 150 - avenue des Martyrs et rue Yves Lepuillandre	✓	Ø 200 - avenue des Martyrs Ø 200 et 400 - rue Yves Lepuillandre	✓	Borne incendie rue Yves Lepuillandre	✓

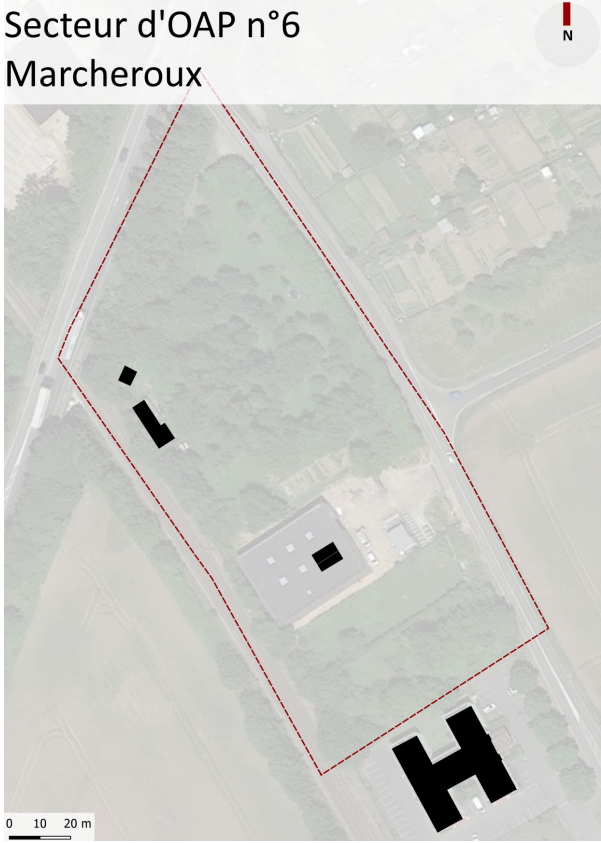
Secteur d'OAP n°3
Bord de l'Esches



Secteur d'OAP n°4
Bord de l'Esches



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
3	3	Canalisation Ø 150 - rue Lavoisier	✓	Canalisation Ø 150 - rue Lavoisier	✓	Borne incendie rue Lavoisier	✓
4	6 à 7	Canalisation Ø 150 - rue Lavoisier Canalisation Ø 60 - allée des Fauvettes	✓	Canalisations Ø 150 et 200 - rue Lavoisier Canalisation Ø 150 - allée des Fauvettes	✓	Borne incendie rue Lavoisier	✓



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
5	10 à 12	Canalisation Ø 60 - rue du Grand Beffroy Canalisation Ø 100 - rue Donatien Marquis	✓	Canalisations Ø 150 - rue du Grand Beffroy et rue Donatien Marquis	✓	Borne incendie rue du Grand Beffroy	✓
6	1 équipe- ment	Canalisations Ø 200 - route de Gisors	✓	Canalisation Ø 200 - route de Gisors	✓	Borne incendie route de Gisors	✓

Secteur d'OAP n°8
Le Chemin de Ronde



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
8	16 à 18 logements	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux. Canalisations Ø 150 - rue Sylvain Moncheron et rue Martial Foubert Canalisation Ø 100 - rue Jean Lantremange	X	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux. Canalisation Ø 200, 300 et 400 - rue Martiel Foubert Canalisation Ø 500 - rue Sylvain Moncheron Canalisations Ø 200 et 300 chemin des Rondes	X	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux. Borne incendie rue Jean Lantremange	X

Secteur d'OAP n°9
Rue des Sorbiers



N° OAP	LGTS	ADDITION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
9	6 à 7	Canalisation Ø 80 - rue des Marchands Canalisation Ø 200 - rue Henri Barbusse	✓	Canalisation Ø 150 - rue des Marchands Canalisation Ø 200 - rue Henri Barbusse	✓	Borne incendie rue Henri Barbusse	✓

Secteur d'OAP n°11
Rue Duflos



Secteur d'OAP n°12
Le projet de la gare



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
11	Logements seniors	Canalisation Ø 60 - rue de Marne Canalisation Ø 80 - rue Duflos Canalisation Ø 60 - rue Henri Barbusse	V	Canalisations Ø 150 - rue de Marne et rue Duflos	V	Borne incendie rue des Marchands	V
12	200 à 250 Equipe-ment public Equipe-ment sportif	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux.	X	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux.	X	Un classement en zone 2AU a été mis en place dans le PLU au vu de la nécessité d'acheminer les réseaux.	X

Secteur d'OAP n°13
Rue Monchaux



Secteur d'OAP n°14
Les Lilas



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
13	20 à 22	Canalisation Ø 150 - chemin des ateliers	✓	Canalisation Ø 150 - chemin des ateliers	✓	Borne incendie chemin des ateliers	✓
14	14 à 16	Canalisation Ø 200 - rue de Neuilly Canalisation Ø 60 - impasse du Crayon Canalisation Ø 125 - avenue Maurice Lemoine Canalisation Ø 60 - rue des Lilas Canalisation Ø 80 - rue des Chasses Courtieux	✓	Canalisations Ø 200 sur site, rue des Chasses Courtieux, rue des Lilas, rue Maurice Lemoine, rue de Neuilly	✓	Bornes incendies rue Maurice Lemoine et rue des Chasses Courtieux	✓

Secteur d'OAP n°15
Dangeville



Secteur d'OAP n°16
Moulin-Neuf



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
15	13 à 15	Canalisation Ø 150 - rue Henri Dangeville	✓	Canalisation Ø 200 - rue Henri Dangeville	✓	Borne incendie rue Victor Presson	✓
16	5 à 20	Canalisations Ø 100 - rue Eugene Despierre, rue Lucien Duval, rue Marcel Vincent, rue Jules Mauchain, rue Léon Fouet, rue Ernest Letoffe, rue Eugene Mathieu Canalisations Ø 150 - rue Ernest Huyot, rue Edouard Bourchy, Rue Pierre Rethore, rue du 11 novembre	✓	Canalisation Ø 600 - rue Marcel Vincent Canalisations Ø 400 - rue Eugène Despierre, rue Lucien Duval, rue Jules Mauchain Canalisations Ø 300 - rue Eugène Despierre, rue Lucien Duval, rue Jules Mauchain, rue Pierre Réthore, rue Edouard Bourchy, rue Ernest Huyot, rue Leon Fouet	✓	8 bornes incendie sur site ou à ses abords	✓

Secteur d'OAP n°17 Place Charles de Gaulle



Secteur d'OAP n°18 La Dame Paris



N° OAP	LGTS	ADDUCTION EAU POTABLE		EAUX USEES		DÉFENSE INCENDIE	
OAP A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE							
17	2 à 3 Com- merce Equipe- ment	Canalisations Ø 60 - place Charlles de Gaulle et rue Menne- court	✓	Canalisations Ø 150 - place Charlles de Gaulle et rue Mennecourt	✓	Borne incendie ave- nue Aristide Briand	✓
18	Econo- mie et station service (parc de Thelle)	Chaque bâtiment sera raccordé sur le réseau public de distribution d'eau po- table de la commune de Belle-Eglise qui est alimentée par le captage de Bornel. Le réseau d'alimentation en eau potable existant route de Chambly (RD1001) est géré par les services techniques de la commune de Belle Eglise. La consommation d'eau pour une per- sonne peut être estimée à 50 litres par jour. Pour un effectif de 1 500 à 2 000 personnes (nombre d'emplois prévus à terme sur le Parc de Thelle), on peut donc envisager une consommation maximale de 75 000 à 100 000 litres d'eau potable par jour (soit 75 à 100 m3 /j). Source étude d'impact parc d'activi- tés de commerces et logistique d'août 2018		Les eaux usées de l'ensemble du Parc de Thelle seront raccordées au réseau communal de BelleE- glise. La commune est desservie par un réseau d'assainissement séparatif eaux pluviales / eaux usées qui aboutit à la station d'épuration de Belle-Eglise. Les eaux usées produites seront uniquement des eaux vannes. Aucune utilisation d'eau indus- trielle ne sera réalisée.» Source étude d'impact parc d'activités de commerces et logistique d'août 2018			

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

RESEAU D'EAU POTABLE ET COMPLEMENT

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

5.1.2





Eau potable

Exercice
2017

Rapport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public

SIE Plateau du
Thelle



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

Partenaire de votre action



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

Partenaire de votre action

ADTO, SPL au capital de 80 000 €
36 avenue Salvador Allende
Bâtiment A «Hervé CARLIER»
60000 BEAUVAIS
Tél: 03 44 15 37 37 Fax: 03 44 15 37 30
accueil@adto.fr



Dossier n° : 180310.FLE

Edité le 24/11/2019



Etabli par : Florent LERQUIER

**ADTO Chargé d'opération:
Florent LERQUIER**



Vérifié par : Alain WALDMAN

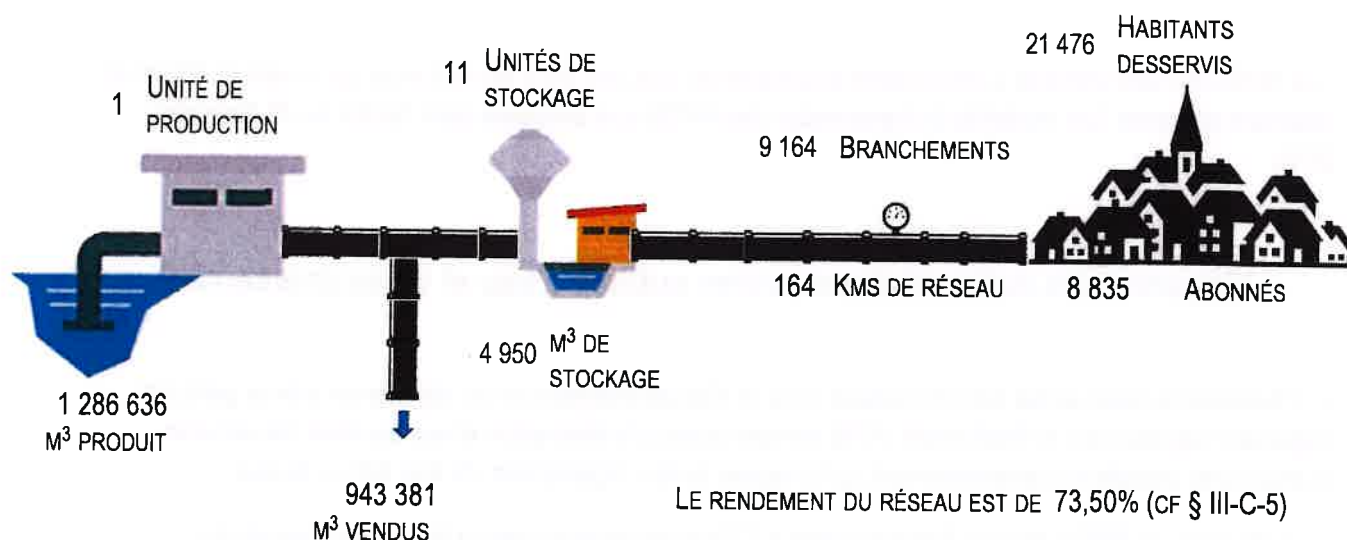


Approuvé par : Florence SYOEN



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

SIE Plateau du Thelle



La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses
Microbiologiques : 100 %

Taux de conformité des analyses
Physico-chimiques : 96 %

L'exploitation ?

Suez

en délégation de service public de
type affermage

Début du contrat le 01/08/2008

Fin du contrat le 12/07/2020

Les actions à mener ?

- ▶ Mise en place d'une sectorisation
- ▶ Sécurisation de la ressource

Prix de l'eau :



Le prix du m³ d'eau potable dans la collectivité est de 3,67 € TTC
(au 1er janvier 2018) - Prix moyen dans l'Oise* : 2,61 € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (43)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

PRIX et QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2016 et celles de l'exercice 2017 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2017 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi	1
B) Mode de gestion du service	1
C) Estimation de la population desservie (D101.0)	2
D) Nombre d'abonnements	2
E) Prestations assurées dans le cadre du service	3
F) Ressources en eau	4
1) Points de prélèvement	4
2) Lieux de stockage	4
3) Volumes prélevés	5
4) Volumes produits	6
5) Volumes importés	7
6) Volumes exportés	7
7) Volumes mis en distribution	7
8) Volumes vendus aux abonnés	8
9) Consommation moyenne d'eau potable par foyer	9
10) Longueur du réseau	9

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur	10
1) Part destinée à la collectivité	10
2) Part destinée au délégataire	10
3) Part destinée aux taxes et redevances	10
B) Frais d'accès au service	11
C) Prix du service de l'eau potable	11
1) Tarifs du service d'eau potable	11
2) Composante de la facture type d'un usager de 120 m ³	12
3) Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ (D102.0)	12
D) Recettes d'exploitation	15
1) Recettes de la collectivité	15
2) Recettes de l'exploitant	16

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)	17
B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	17
1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)	18
C) Performance du réseau	19
1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)	21
3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)	22
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)	24
F) Taux de réclamations (P155.1)	25
G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)	25
H) Branchements en plomb	25

<u>IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</u>	
A) Montants Financiers	26
B) Etat de la dette (P153.2)	26
C) Amortissements réalisés	26
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau	26
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	26
2) Opérations de coopération décentralisées	26
<u>V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES</u>	
A) Obligations de l'exploitant	27
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire	27
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la commune	28
D) Perspectives	28
<u>VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES</u>	29
<u>VII) ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS</u>	30
<u>VIII) ANNEXE 2 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE</u>	32
<u>IX) ANNEXE 3 : SCHEMAS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE</u>	33
<u>X) ANNEXE 4 : DETAIL DES BRANCHEMENTS REMPLACES DURANT L'EXERCICE</u>	37
<u>XI) ANNEXE 5 : DETAIL DES REPARATIONS DE FUITES DURANT L'EXERCICE</u>	38
<u>XII) ANNEXE 6 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</u>	39

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

Le SIE Plateau du Thelle gère le service d'eau potable au niveau intercommunal.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 1 Unité de production
- 11 Unités de stockage
- 164 kms de linéaire de réseau
- 9 164 Branchements

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.

- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.

- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.

- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en en délégation de service public de type affermage par Suez en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/08/2008 pour une durée de 12 ans avec une échéance fixée le 12/07/2020.

Il y a un avenant au contrat.

	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	24/06/11	Intégration des contrôles de disconnecteurs (modification du bordereau des prix unitaires)

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est estimée à 21 476 habitants.

D) Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Nombre d'abonnements domestiques	8 676	8 808	1,52%
Nombre d'abonnements non domestiques	111	27	-75,68%
Nombre total d'abonnements	8 787	8 835	0,55%

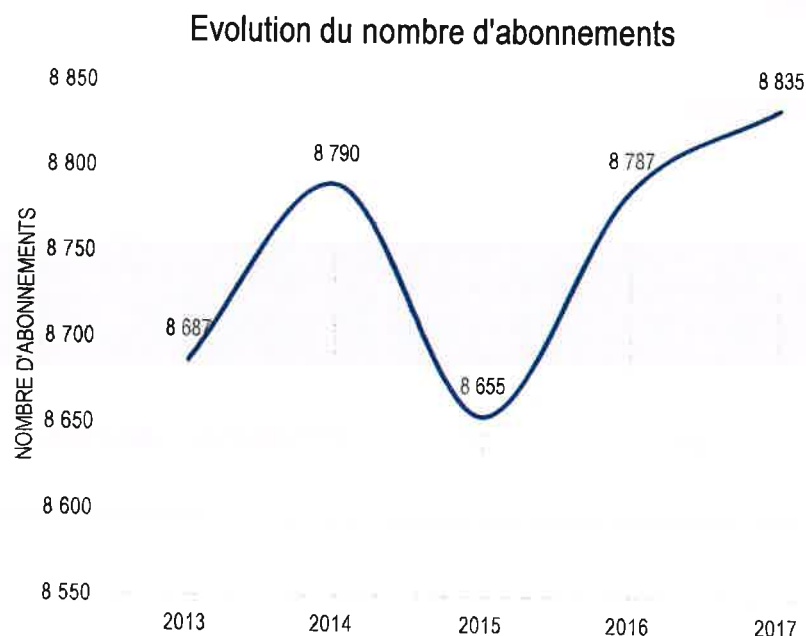
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 53,82 abonnés/km pour l'exercice 2017.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,43 habitants/abonné pour l'exercice 2017.

1) Répartition des abonnés par commune

Commune	2016	2017
ANSERVILLE	212	213
CHAMBLY	3 856	3 850
CROUY-EN-THELLE	397	406
ERCUIS	635	638
FRESNOY-EN-THELLE	351	350
LE MESNIL-EN-THELLE	953	967
MORANGLES	151	149
NEUILLY-EN-THELLE	1 542	1 571
PUISEUX-LE-HAUBERGER	335	333
RONQUEROLLES	355	358
Total des abonnés de la collectivité	8 787	8 835

2) Evolution du nombre total d'abonnements



Le nombre d'abonnements a augmenté régulièrement depuis 2015. Le syndicat n'a jamais eu autant d'abonnés durant les dernières années. Cela témoigne d'une dynamique de croissance de la population et de l'activité. Cette augmentation est en partie liée à l'intégration de nouveaux lotissements à Neuilly-en-Thelle (Clos médecin, Sente des Nonettes, Chemin de la procession) et à Crouy-en-Thelle (le clos gris couture). La baisse du nombre d'abonnés non domestique est due à un changement de méthode de comptabilisation par le délégataire.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil
Prestation particulières	Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants

F) Ressources en eau

1) Points de prélèvement

Ouvrages	Type	Débit d'exploitation [m³/h]	Débit d'autorisation [m³/h]	Code BRGM	Arrêté D.U.P	Date de création du forage
Station de pompage de Puisieux-le-Hauberger	Forage	81	320	01275-5X-0135	28/01/1975	1973

2) Lieux de stockage

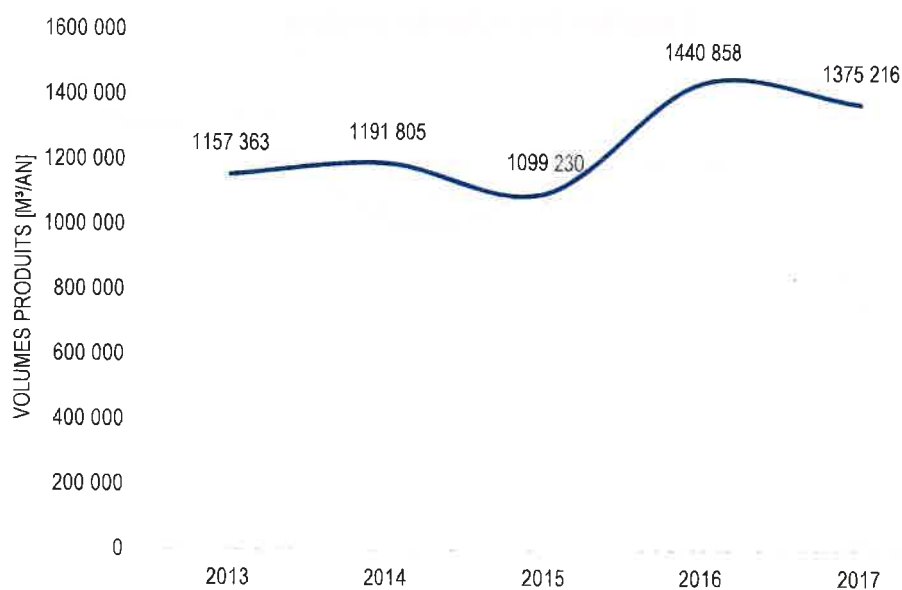
Ouvrages	Type de stockage	Volume de stockage [m³]
Réservoir de Belle-Eglise	Réservoir 4 Tubes (4 X 250 m³)	1 000
Réservoir de Chambly	Réservoir sur Tour (Hors service)	600
Réservoir de Mesnil-en-Thelle(Le)	Réservoir	150
Réservoir de Neuilly-en-Thelle	Réservoir relais (2 X 1 000)	2 000
Réservoir de Ronquerolles-Val d'Oise	Réservoir relais (2 X 100)	200
Bâche de Puisieux-le-Hauberger	Bâches d'eau traitée (2 X 500)	1 000
Capacité totale de stockage [m³]		4 950

3) Volumes prélevés

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Volume prélevé 2016 [m³]	Volume prélevé 2017 [m³]	Variation 2016 - 2017
Station de pompage de Puiseux-le-Hauberger	6 400	1 440 858	1 375 216	-4,56%
Total production [m³]		1 440 858	1 375 216	-4,56%

1 375 216 m³ ont été prélevés au cours de l'exercice 2017 ; ce qui correspond à une différence de -4,56 % par rapport à l'exercice 2016.

Evolution des volumes prélevés



Les volumes prélevés ont varié entre 1 099 230 et 1 440 858 m³/an au cours des cinq dernières années.

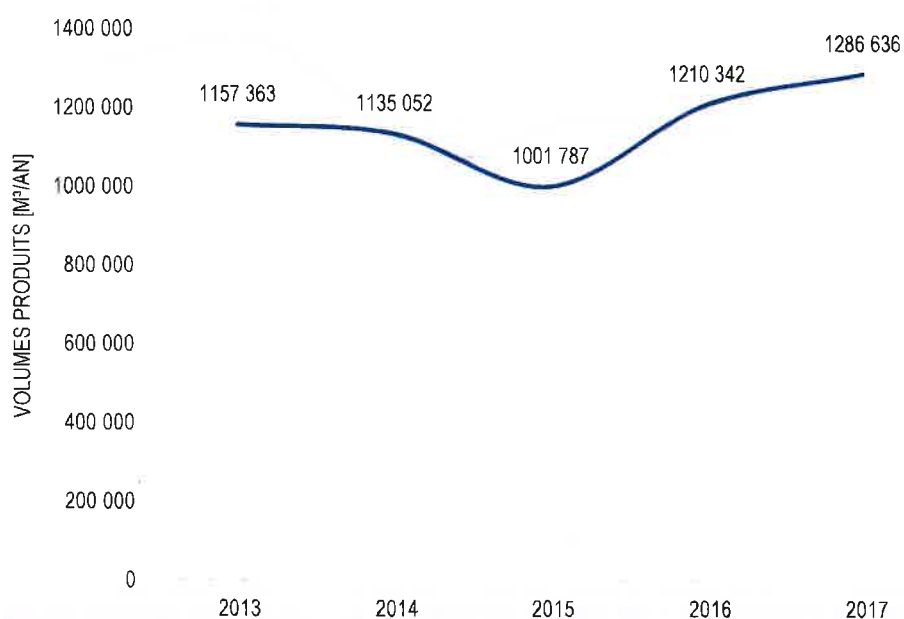
- L'augmentation importante durant l'exercice 2016 et 2017 est due à une fuite très importante sur le réseau de transport entre les communes. Cette fuite a été réparée en février 2017.

4) Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016 - 2017
Station de pompage de Puiseux-le-Hauberger	6 400	1 210 342	1 286 636	6,30%
Total production [m³]		1 210 342	1 286 636	6,30%

1 286 636 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2017 ; ce qui correspond à une différence de 6,3 % par rapport à l'exercice 2016.

Evolution des volumes produits



Les volumes produits ont varié entre 1 001 787 et 1 286 636 m³/an au cours des cinq dernières années.

- L'augmentation importante durant l'exercice 2016 et 2017 est due à une fuite très importante sur le réseau de transport entre communes. Cette fuite a été réparée en février 2017.

5) Volumes importés

► Le syndicat n'importe pas d'eau.

6) Volumes exportés

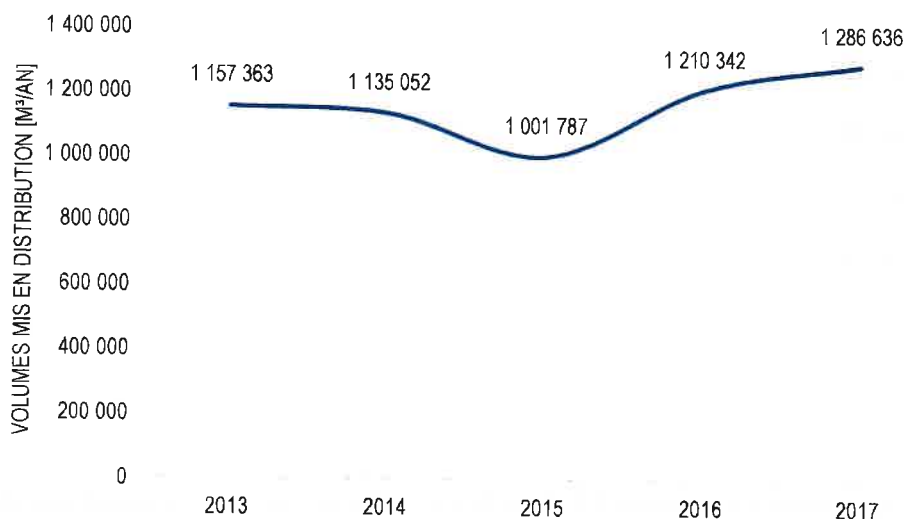
► Le syndicat n'exporte pas d'eau.

7) Volumes mis en distribution

Volumes	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Volumes produits [m³]	1 210 342	1 286 636	6,30%
Volumes importés [m³]	-	-	-
Volumes exportés [m³]	-	-	-
Volume mis en distribution [m³]	1 210 342	1 286 636	6,30%

1 286 636 m³ ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2017 ; ce qui correspond à une différence de 6,3 % par rapport à l'exercice 2016.

Evolution des volumes mis en distribution



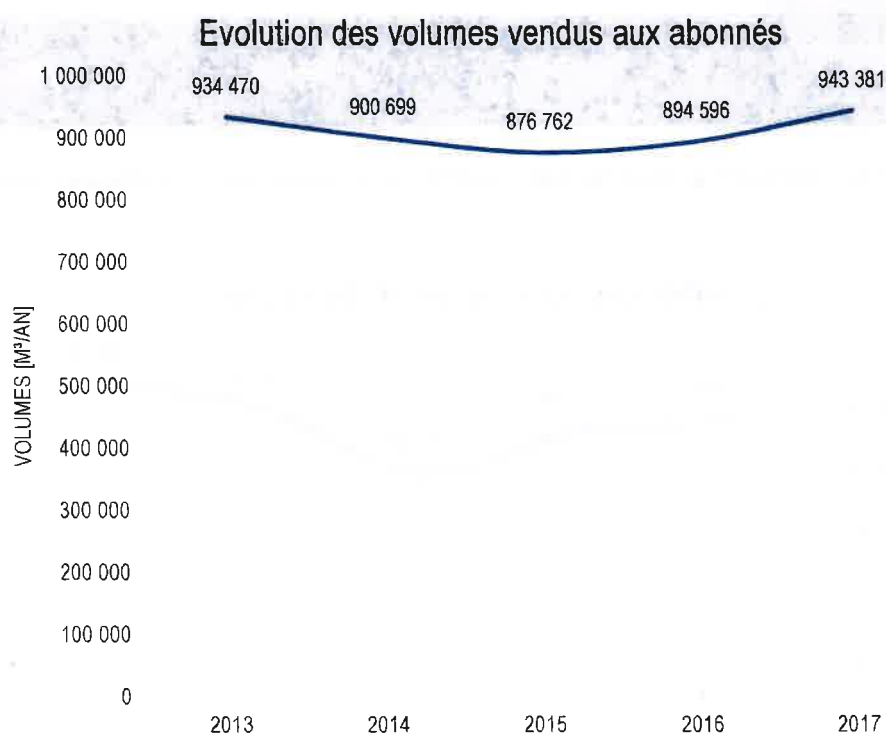
► En raison de l'absence de volumes importés et exportés, l'évolution des volumes mis en distribution est identique à celle des volumes produits.

8) Volumes vendus aux abonnés

Abonnements	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Volumes vendus aux abonnés domestiques [m³]	794 066	756 543	-4,73%
Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m³]	87 891	155 083	76,45%
Volumes totaux vendus aux abonnés [m³] *	881 957	911 626	3,36%

* Les volumes totaux vendus aux abonnés ne comprennent pas les volumes d'eau potable livrés gratuitement avec compteur y compris les volumes dégrévés (33 997 m³ en 2017).

911 626 m³ ont été vendus aux abonnés au cours de l'exercice 2017 ; ce qui correspond à une différence de 3,36 % par rapport à l'exercice 2016.



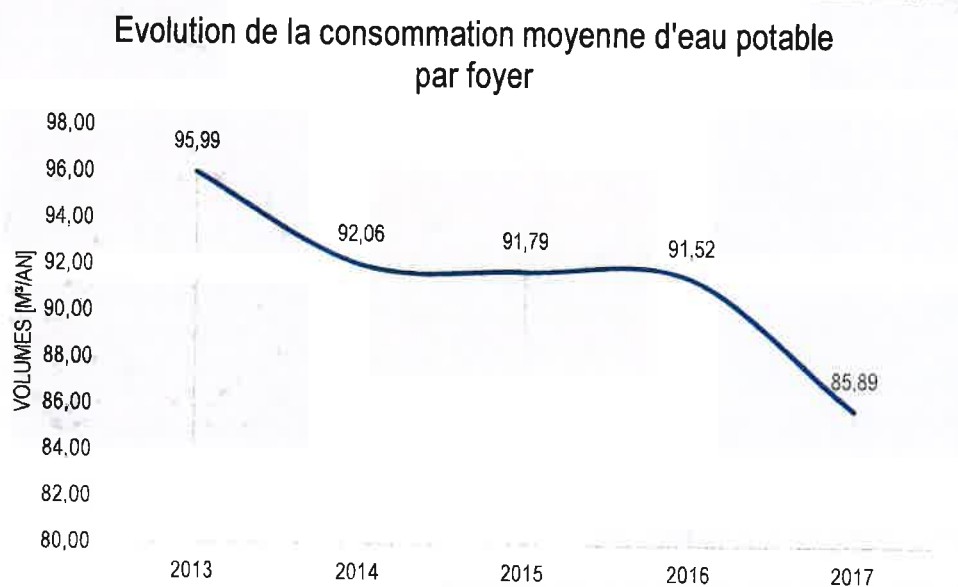
Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 876 762 et 943 381 m³/an au cours des cinq dernières années.

- Cette évolution est cohérente avec la variation du nombre d'abonnés et de leur consommation. On observe une augmentation assez importante cohérente avec l'augmentation des volumes mis en distribution. Le rendement du réseau n'a donc pas fortement évolué durant cet exercice.

9) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Consommation par foyer [m³/an]	91,52	85,89	-6,15%

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 86 m³/an au cours de l'exercice 2017, ce qui correspond à une différence de -6,15 % par rapport à l'exercice 2016.



► La consommation par foyer des abonnés a eu tendance à diminuer au cours des cinq dernières années.

10) Longueur du réseau

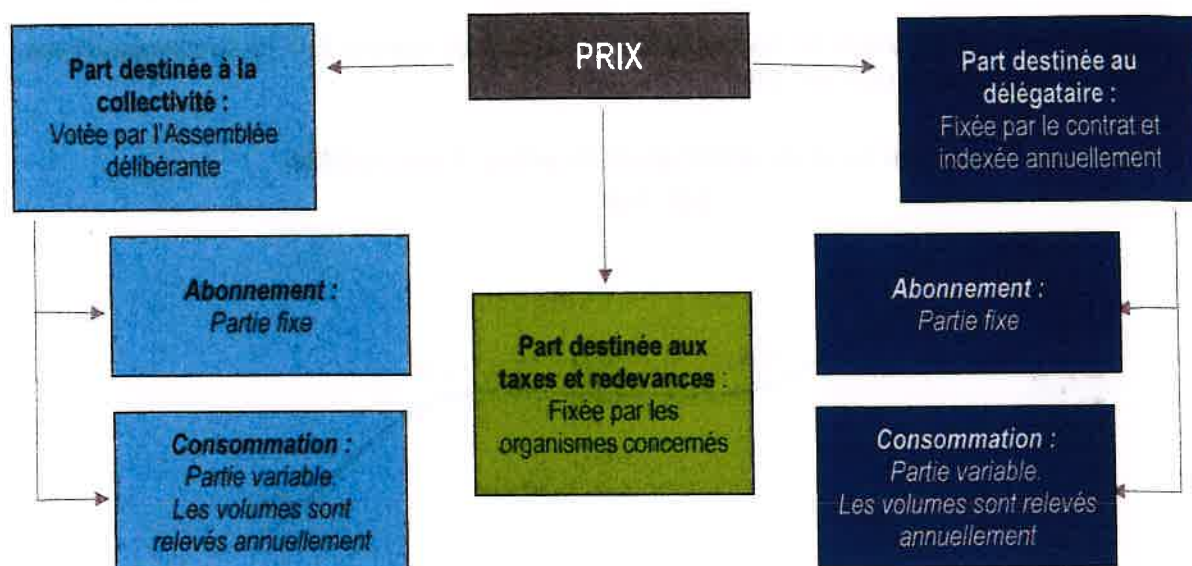
	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Longueur du réseau [km]	165,58	164,17	-0,85%

► Nous pouvons considérer que le linéaire de réseau a légèrement diminué entre 2016 et 2017. Cette baisse est due à un chantier dans la rue des 4 vents à Morangles. La rue était auparavant bicanalisée ce qui explique cette différence.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de Suez sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2017, le coefficient d'actualisation était de 1,14795.

Au 1er janvier 2018, le coefficient d'actualisation est de 1,1553.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la **TVA** est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des **redevances** auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m³, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Les frais d'accès au service sont de 38,46 € sans déplacement et 81,74 € si un déplacement est nécessaire.

Valeur dans le contrat	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisée
33,29 (sans déplacement)	1,1553	38,46
70,75 (avec déplacement)	1,1553	81,74

C) Prix du service de l'eau potable

1) Tarifs du service d'eau potable

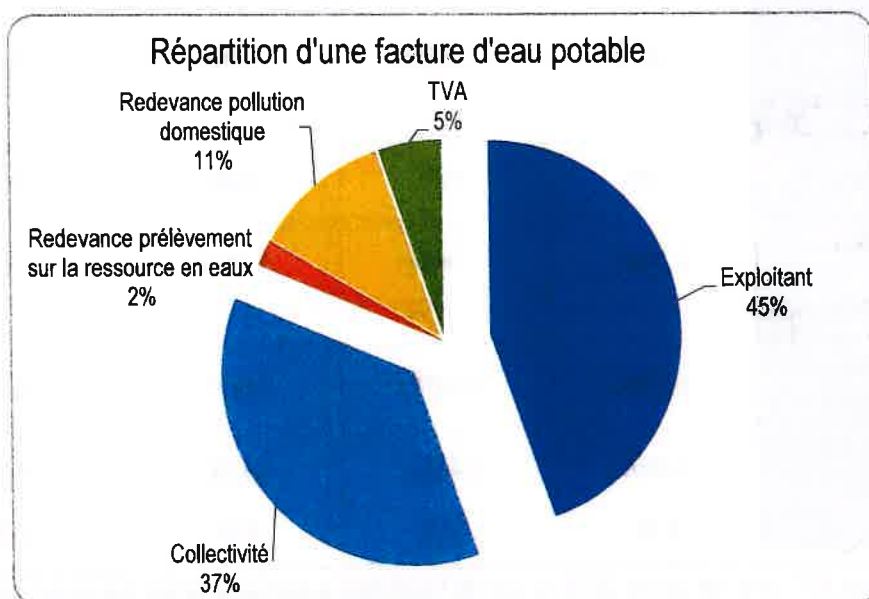
	1er janvier 2016	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation 2017 - 2018
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	34,40	34,44	35,50	3,08%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	1,3012	1,3029	1,3434	3,11%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	0,00	0,00	0,00	0,00%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	1,3447	1,3447	1,3447	0,00%
Redevance et Taxes				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m³]	0,0764	0,0775	0,0775	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€/m³]	0,4100	0,4200	0,4200	0,00%
TVA [%]	5,50	5,50	5,50	0,00%

► Entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018, la part de l'exploitant a augmenté tandis que la part de la collectivité est restée stable.

2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2016	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation 2017 - 2018
Exploitant [€]	190,54	190,79	196,71	3,10%
Collectivité [€]	161,36	161,36	161,36	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€]	9,17	9,30	9,30	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€]	49,20	50,40	50,40	0,00%
TVA [€]	22,57	22,65	22,98	1,44%
Total € TTC	432,84	434,50	440,75	1,44%

Variation Exp + Col
1,68%



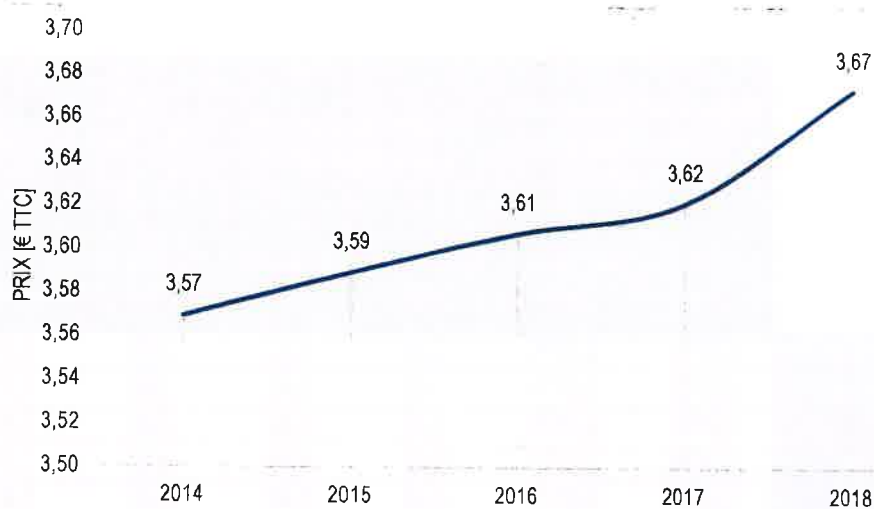
La part de la collectivité représente environ 35% d'une facture d'eau potable de 120 m³.
La part de l'exploitant représente environ 45% de cette facture.

3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (D102.0)

	1er janvier 2016	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation 2017 - 2018
Prix pour 120 m³ d'eau potable [€ TTC/an]	432,84	434,5	440,75	1,44%
Prix pour 1 m³ d'eau potable [€ TTC/an]	3,61	3,62	3,67	1,38%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1er janvier 2018 : 3,67 € TTC

Evolution du prix de l'eau



► Le prix de l'eau a régulièrement augmenté au cours des cinq dernières années.

Comparaison du prix de l'eau entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (43)*

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est situé dans la fourchette haute parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ pour chaque commune du syndicat est présenté ci-dessous.

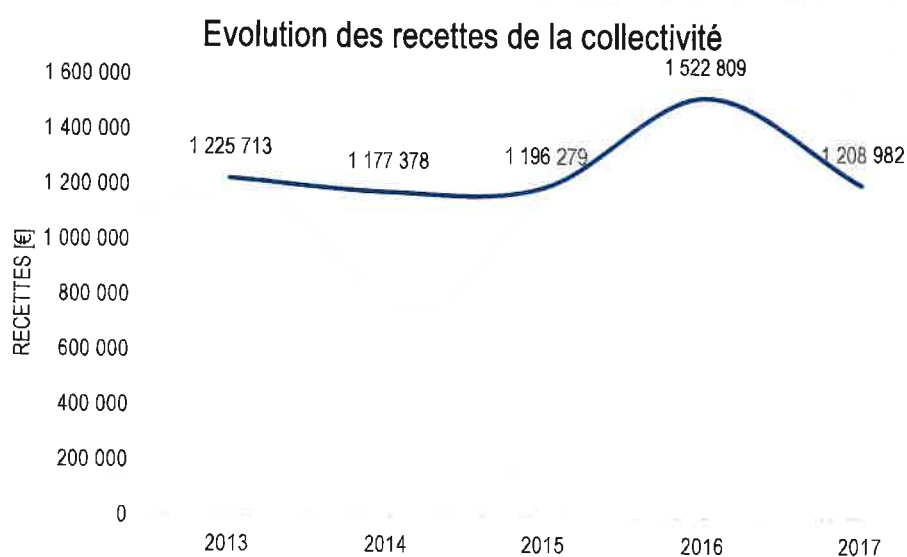
	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		Redevance pollution domestique (€/m ³)		Prix de l'eau (€/m ³)	
	1er janvier 2017	1er janvier 2018	1er janvier 2017	1er janvier 2018	1er janvier 2017	1er janvier 2018
ANSERVILLE	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
CHAMBLY	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
CROUY-EN-THELLE	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
ERCUIS	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
FRESNOY-EN-THELLE	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
LE MESNIL-EN-THELLE	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
MORANGLES	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
NEUILLY-EN-THELLE	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
PUISEUX-LE-HAUBERGER	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67
RONQUEROLLES	0,0775	0,0775	0,42	0,42	3,62	3,67

Toutes les communes du syndicat doivent reverser le même montant de redevances à l'Agence de l'eau donc le tarif théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est le même pour toutes les communes du syndicat.

D) Recettes d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Recettes de vente d'eau domestique [€]	1 350 438,00	1 019 459,00	-25%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	172 371,00	189 523,00	10%
Autres recettes [€]	-	-	-
TOTAL [€]	1 522 809,00	1 208 982,00	-21%



► L'évolution des recettes de la collectivité depuis 2013 est cohérente avec l'évolution des volumes vendus et du prix de l'eau pratiqué. L'augmentation importante des recettes en 2016 est due à la facturation des mensualisations réalisée en janvier. Il y a donc eu 18 mois de facturation pris en compte.

2) Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Recettes de vente d'eau domestique [€]	1 389 987,00	1 387 353,00	0%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	125 283,00	119 002,00	-5%
Autres recettes [€]	116,00	120,00	3%
TOTAL [€]	1 515 386,00	1 506 475,00	-1%

Evolution des recettes de l'exploitant



L'évolution des recettes de l'exploitant depuis 2013 est cohérente avec l'évolution des volumes vendus et du prix de l'eau pratiqué.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Conformité [%]
Analyses Microbiologiques (ARS)	27	27	100
Analyses Microbiologiques (Délégataire)	33	33	100
Analyses Physico-chimiques (ARS)	25	24	96
Analyses Physico-chimiques (Délégataire)	24	24	100

► Une analyse physico-chimique a été déclarée non conforme en date du 29 novembre 2017 à Puiseux-le-Hauberger (Distribution du centre du village) pour le paramètre Plomb avec une valeur de 22,8 µg/litre pour une valeur limite de 10 µg/l ainsi que pour le paramètre Fer avec une valeur 0,359 mg/litre pour une valeur limite de 0,2 mg/litre.

B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

► Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

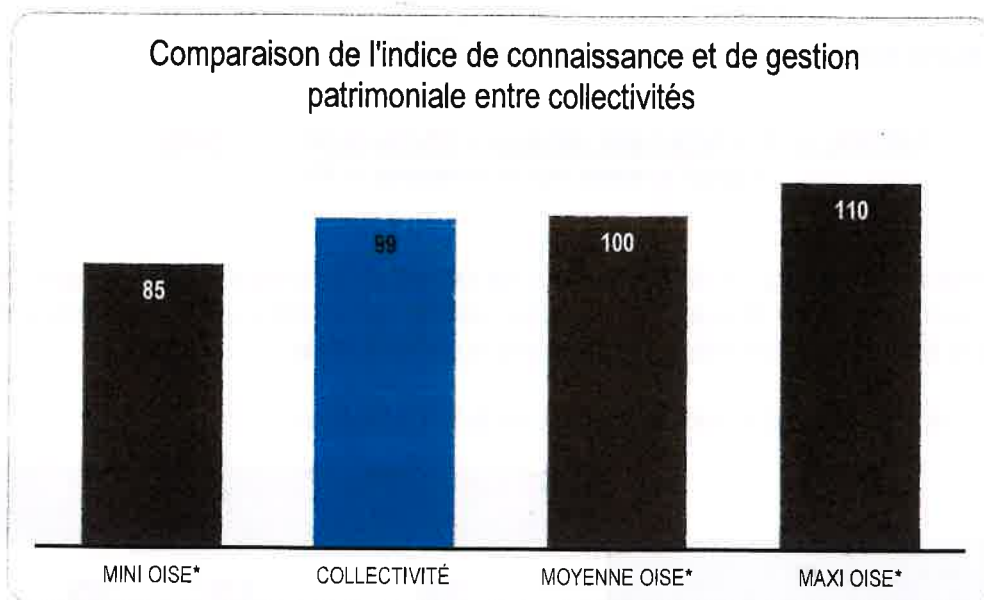
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. »

Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.

		Barème	Points
1	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	4
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	44
3	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	0
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux.	5	5
TOTAL		120	99

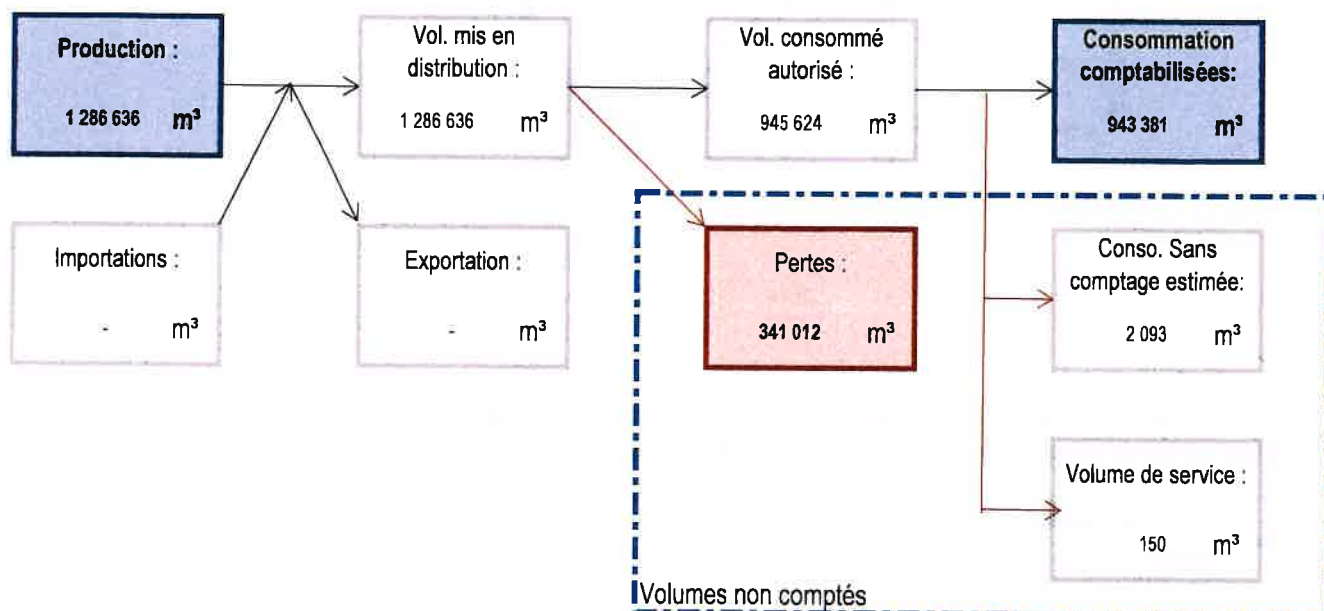
L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (35)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de la collectivité est situé dans la moyenne parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO.

C) Performance du réseau



► Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 150 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau suivants :

1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

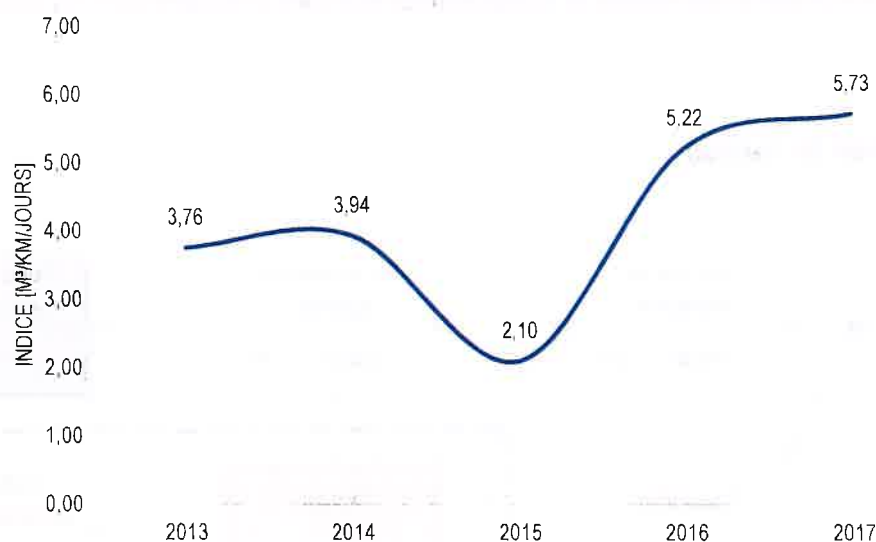
$$\frac{\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volumes de services} + \text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365}$$

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,73 m³/km/jours

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jours]	5,22	5,73	10%

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.

► Cet indice a évolué de 10 % entre 2016 et 2017. Ceci est cohérent avec l'évolution (-1 %) du rendement des réseaux.

2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Volume Comptabilisé 365j + Vol. conso. Sans comptage + vol. besoin service
Longueur du réseau hors branchements × 365

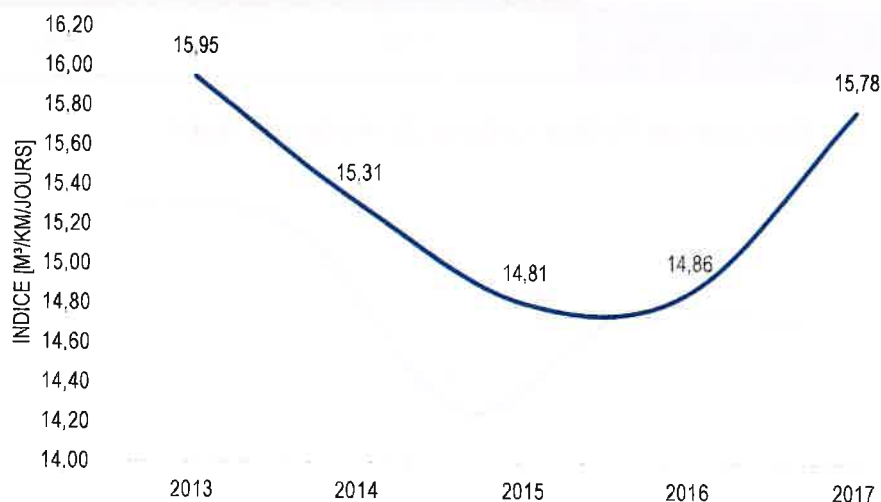
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire de consommation est de 15,78 m³/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type Semi-rural.

CLASSEMENT DES RESEAUX			
Valeur de l'ILC [m³/km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi Rural	Urbain

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Indice Linéaire de Consommation [m³/km/jours]	14,86	15,78	6%

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



Comparaison de l'Indice Linéaire de Consommation entre collectivités (m³/km/jours)



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural. (19)

L'indice linéaire de consommation de la collectivité correspond bien à la typologie de la commune.

RPQS 2017 - SIE Plateau du Thelle

3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

$$\text{Volume de perte en distribution} (= \text{volume d'eau introduit dans le réseau} - (\text{volume consommé} + \text{volumes exportés}))$$

$$\text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365$$

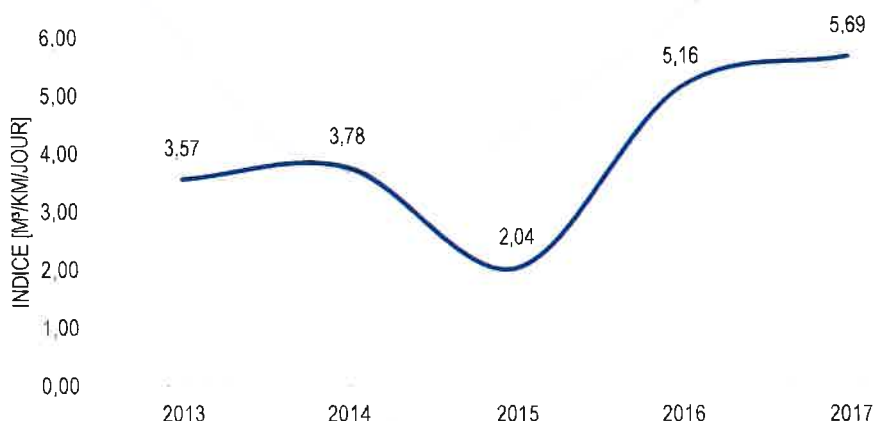
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Classement des Indices Linéaire de Pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi rural	Urbain
ILP bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

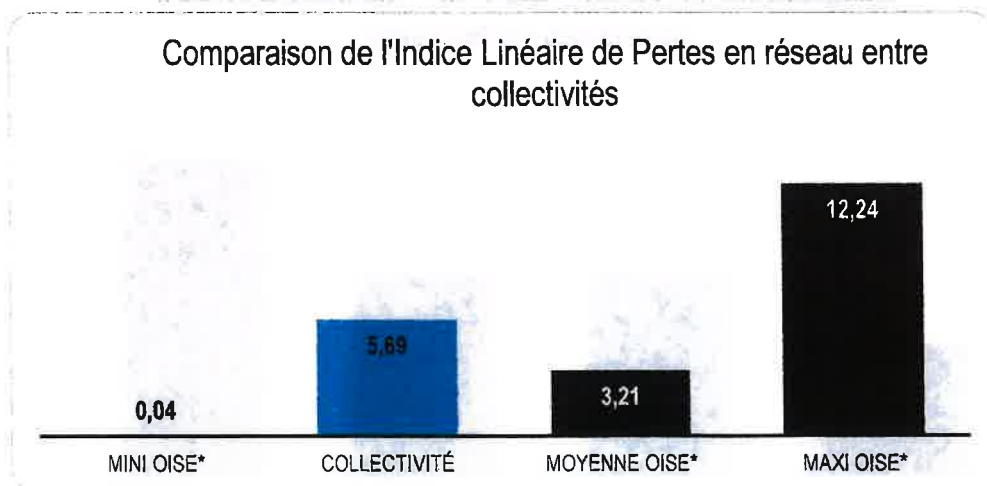
Pour l'année 2017, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 5,69 m³/km/jours, ce qui correspond à un indice médiocre pour un réseau de type Semi-rural.

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Indice Linéaire de Pertes [m³/km/jours]	5,16	5,69	10%

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural. (19)

L'indice linéaire de pertes de la collectivité est situé dans la fourchette haute parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO.

4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

$$\frac{[L(2013) + L(2014) + L(2015) + L(2016) + L(2017)] \times 100}{5 \times L(2017)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2016	2017
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,073	0,014

NC : Non Communiqué

5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

Seuil n°1 = 85%

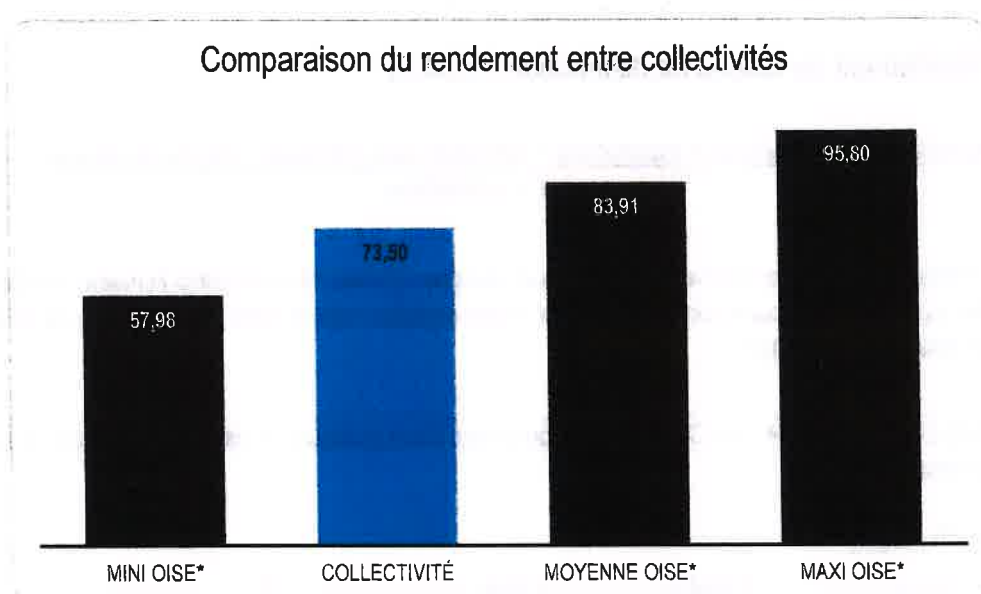
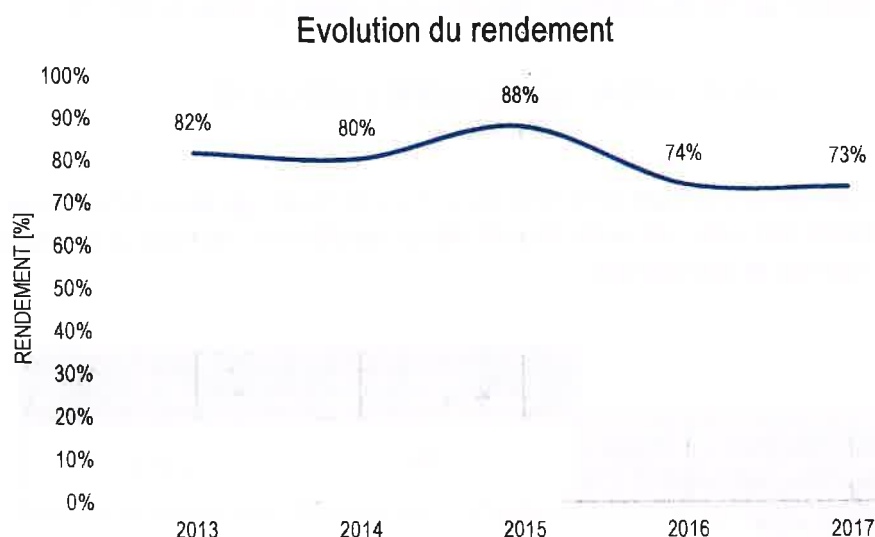
$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0.2 \times \left(\frac{\text{Vol}_{\text{abonnés + service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 68,16 \%$$

Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

Pour l'année 2017, le rendement du réseau de distribution est de 73,50 %.

Réglementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 68,16%.

	2016	2017	Variation 2016 - 2017
Rendement du réseau de distribution [%]	74,22%	73,50%	-0,97%



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (19)

- Le taux de rendement des réseaux de la collectivité est situé dans la fourchette basse des rendements parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO. Une fuite importante sur le réseau de transfert est responsable du rendement assez faible du réseau. Il conviendra de surveiller l'évolution de celui-ci durant les exercices suivants.

D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	2016	2017
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%]	2,44	0,70

NC : Non Communiqué

E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service [%]	1,90	1,36

NC : Non Communiqué

F) Taux de réclamations (P155.1)

	2016	2017
Taux de réclamations [%]	9,67	14,15

NC : Non Communiqué

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Suez s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 5 jours.

	2016	2017
Taux de respect du délai d'ouverture [%]	100,00	100,00

H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	6	6
% de branchements en plomb restants	0,07%	0,07%

- Il reste encore 6 branchements en plomb à remplacer sur le territoire du syndicat. Ces branchements se trouvent à Chambly (2), Crouy-en-Thelle (2) et Puisieux-le-Hauberger.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

A) Montants Financiers

	2016	2017
Montant mandaté	2 160 475,89	3 529 839,00 €
Montant des subventions	63 600,00	15 900,00 €

B) Etat de la dette (P153.2)

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	2 248 163,48	5 248 163,48
Remboursement au cours de l'exercice	163 741,56	325 579,80
dont en intérêts	82 539,19	101 957,98
dont en capital	81 202,37	223 621,82

C) Amortissements réalisés

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	233 591,00	249 161,00 €

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2017, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017.

2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Le contrat impose un ratio entre le volume consommé comptabilisé et le volume mis en distribution (rendement) supérieur à 80 % sur 3 ans. Une pénalité peut être appliquée au délégataire en cas de non respect de cet engagement.

- ▶ Le rendement moyen sur 3 ans est de 78,5 %. Le contrat n'est donc pas respecté.

Les compteurs de plus de 25 ans doivent être remplacés.

- ▶ Il reste 182 compteurs de plus de 25 ans à remplacer.

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

Les principaux travaux et études réalisés en 2017 sont les suivants :

- ▶ De nombreux branchements ont été renouvelés (voir annexe 4)
- ▶ De nombreuses fuites ont été réparées durant l'exercice (voir annexe 5)
- ▶ 698 compteurs ont été remplacés durant l'exercice
- ▶ Renouvellement de différents équipements sur la station de pompage
- ▶ Recherche de fuites sur la commune de Chambly suite un signalement de prélocalisateurs (37 650 ml)
- ▶ Recherche sur le réseau inter-communal suite à la baisse du rendement sur 12 979 ml

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le syndicat

- ▶ Réalisation de l'usine de décarbonatation pour une mise en service en 2018
- ▶ Démarches engagées pour remédier à la situation de mono-ressource
- ▶ Réalisation d'une installation de rechloration et d'un analyseur de chlore sur la conduite d'alimentation de Ronquerolles

D) Perspectives

Selon la connaissance du territoire et à la lecture du rapport du délégataire, les réflexions à mener porteront sur les opérations suivantes:

- ▶ Mise en place d'une sectorisation pour améliorer le rendement
- ▶ Le syndicat est en mono-ressource. Il est donc important de remédier à cette situation rapidement en réalisant une interconnexion. Un redémarrage du captage de Chambly est également envisagé.

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

		Indicateur	2016	2017
Indicateurs descriptifs des services				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D101.1	21 476 habitants	21 476 habitants
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		D201.0	3,62 €	3,67 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service		D151.0	5 jours	5 jours
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	97 %	100 %
	pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100 %	96 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		P103.2B	99 / 120	99 / 120
Rendement du réseau de distribution		P104.3	74,22 %	73,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	5,22 m ³ /km/jours	5,73 m ³ /km/jours
Indice linéaire de pertes en réseau		P106.3	5,16 m ³ /km/jours	5,69 m ³ /km/jours
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,073%	0,014%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P108.3	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		D201.2	0,00 €	0,00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P151.1	1,9 ‰	1,36 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P152.1	100 %	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité		P153.2	-	13,4
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	2,44 %	0,7 %
Taux de réclamations		P155.1	9,67 ‰	14,15 ‰

NC : Non Communiqué

VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS



La qualité de votre eau en 2017

Syndicat du PLATEAU DU THELLE
Exploité par SUEZ

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir d'un forage situé sur la commune de Pulseux le Hauberg.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas. L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2017, 30 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 28 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 36 °F
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,12 mg/L.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://social.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/article/qualite-de-l-eau-potable>

ARS Hauts de France
550 avenue Willy Brandt - 59777 LILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

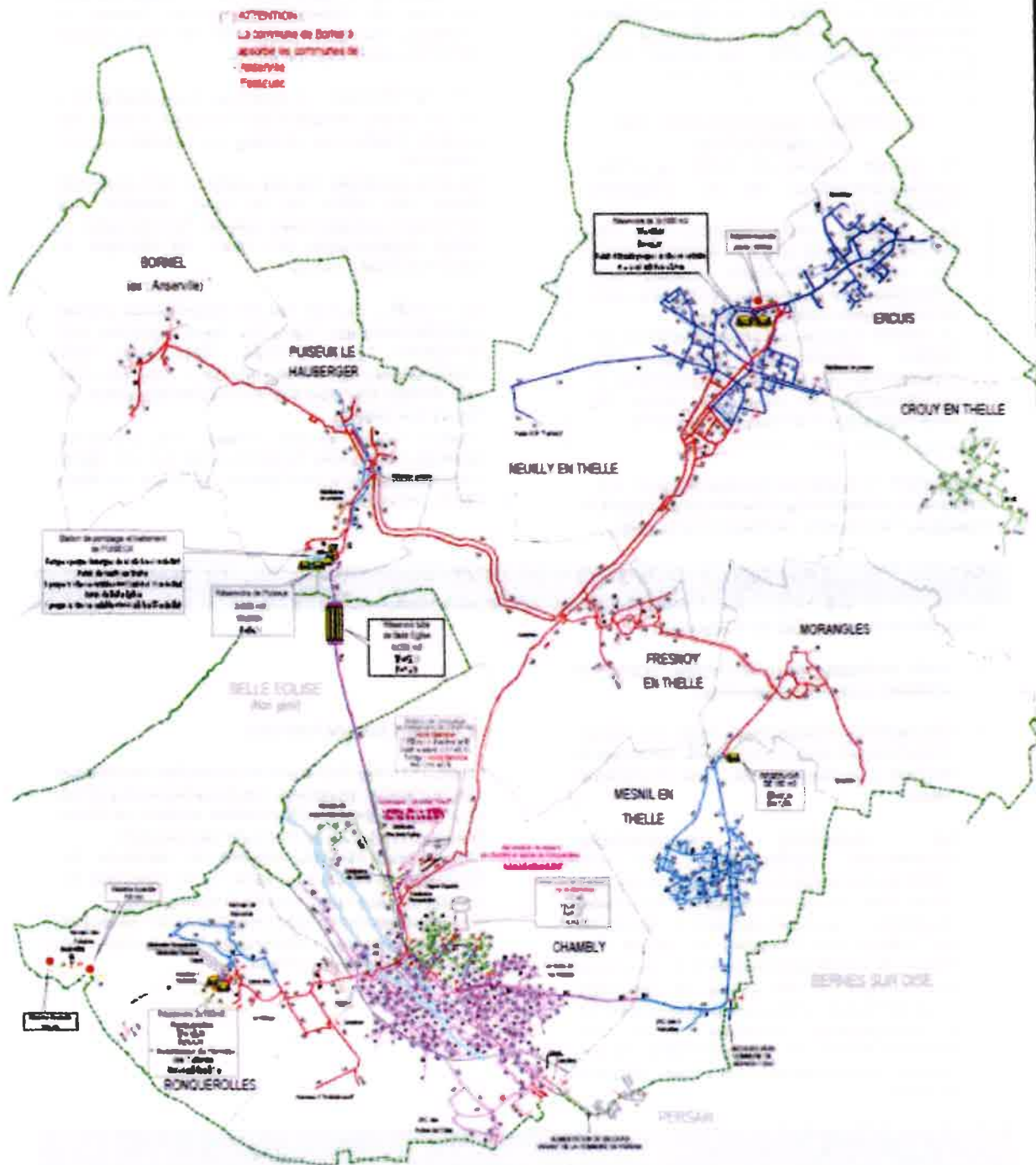
Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale. Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

VIII) ANNEXE 2 : Synoptique du réseau d'eau potable

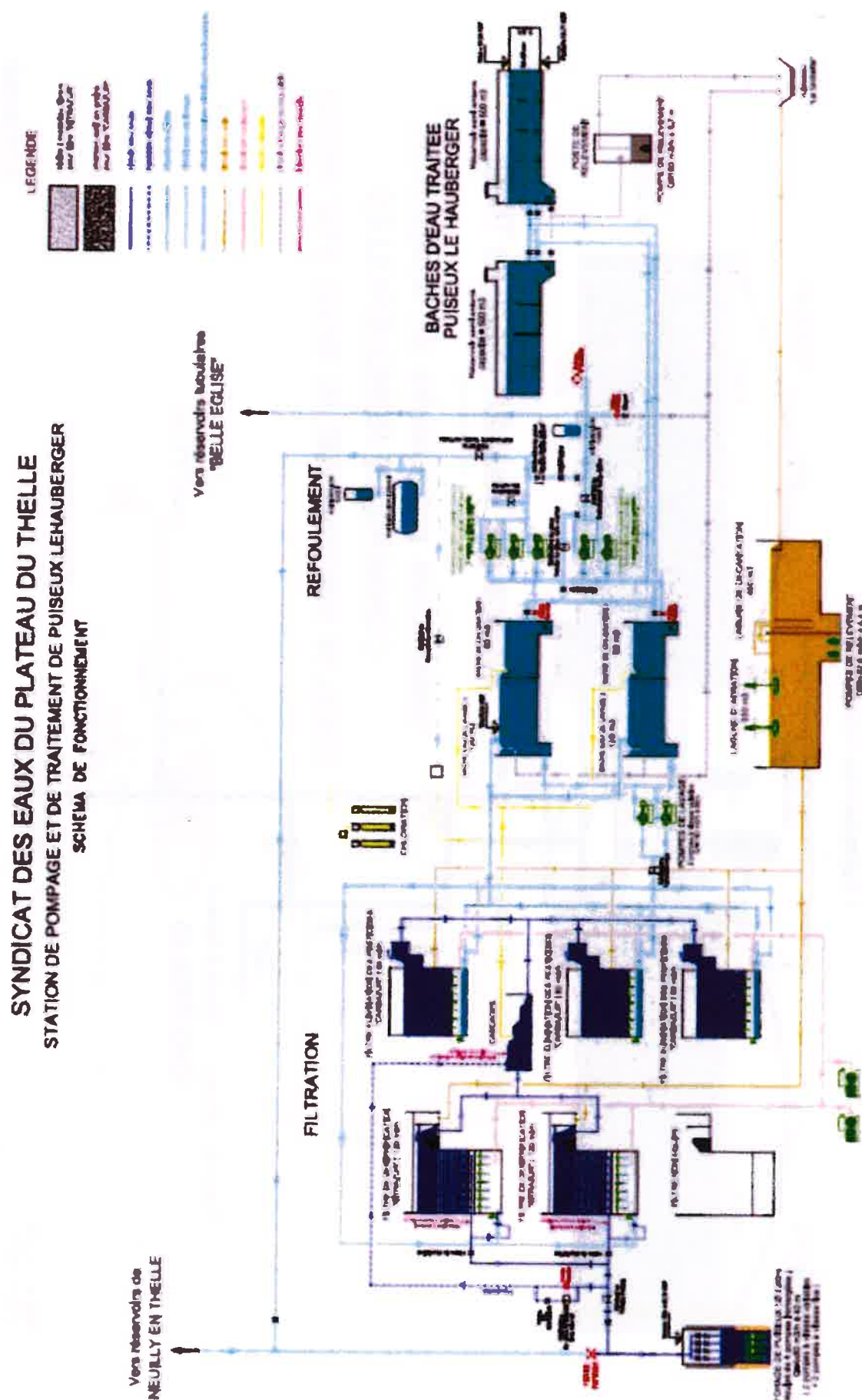
SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

015E 60 - VAL 015E 95

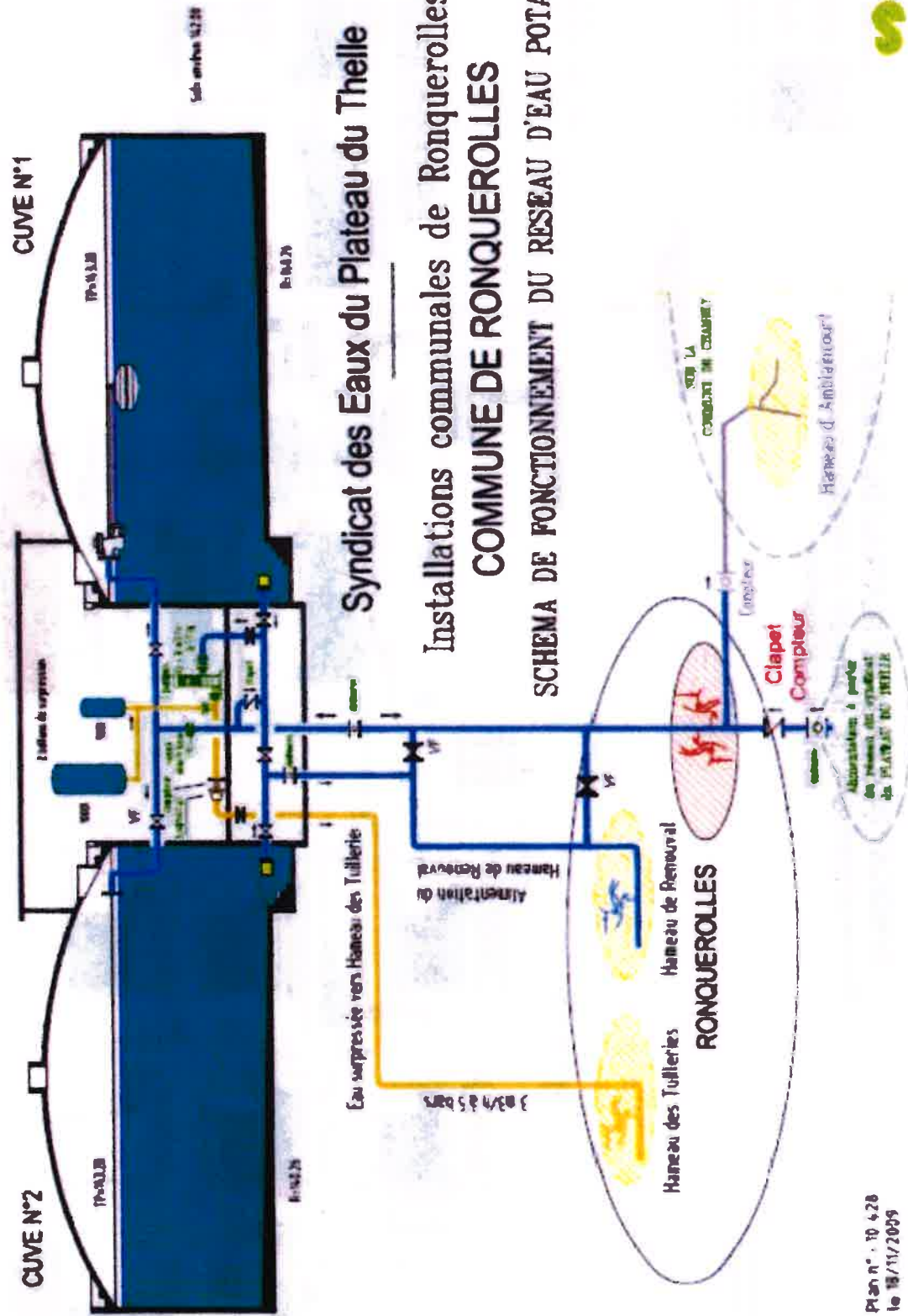
SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE



IX) ANNEXE 3 : Schémas de fonctionnement du réseau d'eau potable



Réservoirs semi-enterrés: 2x100 m3
+ Surpresseur des Tulleries



Plan n° 10 428
le 18/11/2009



2008-09-01

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

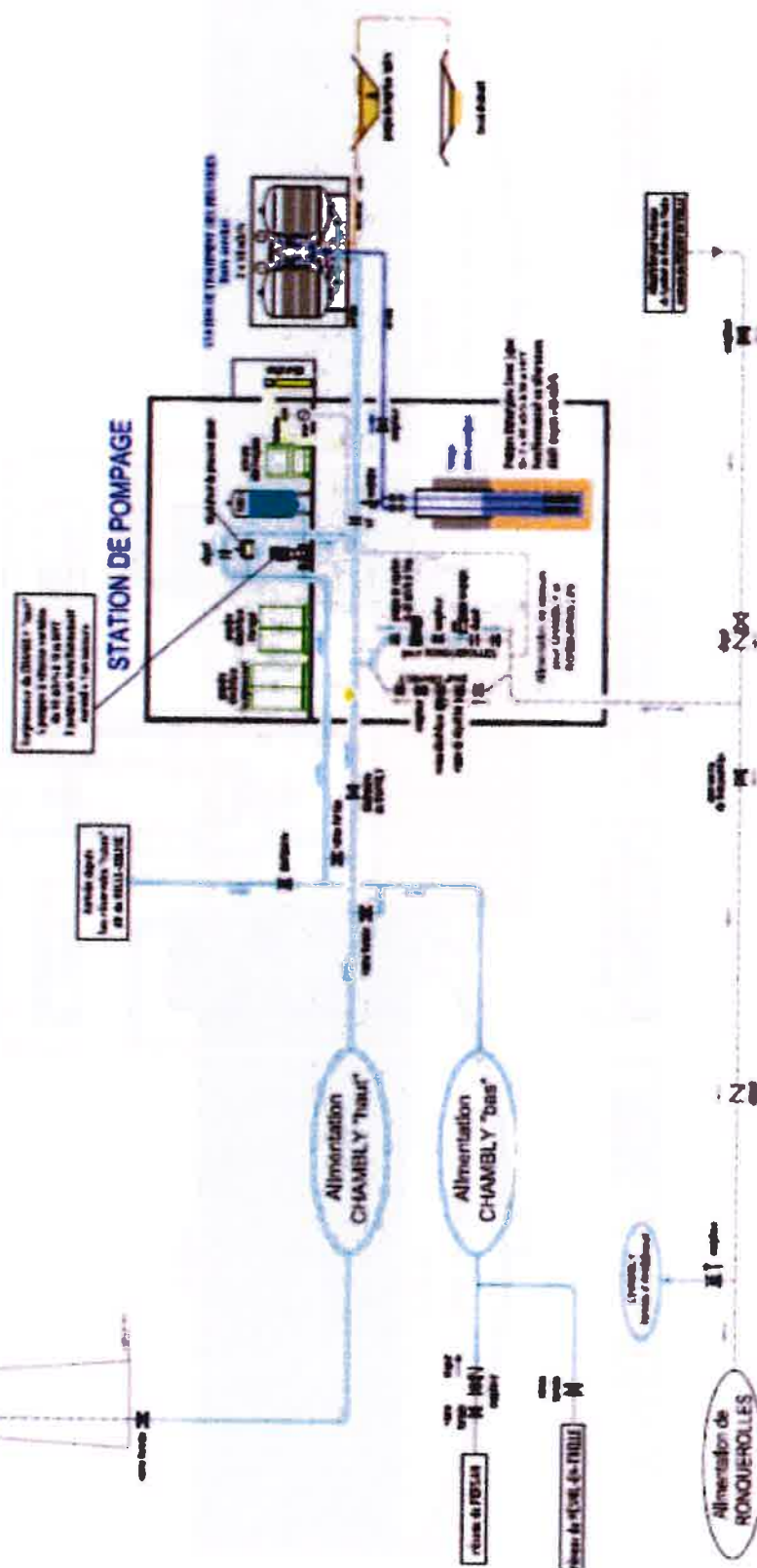


PLATE 11. 13710
13710/13711

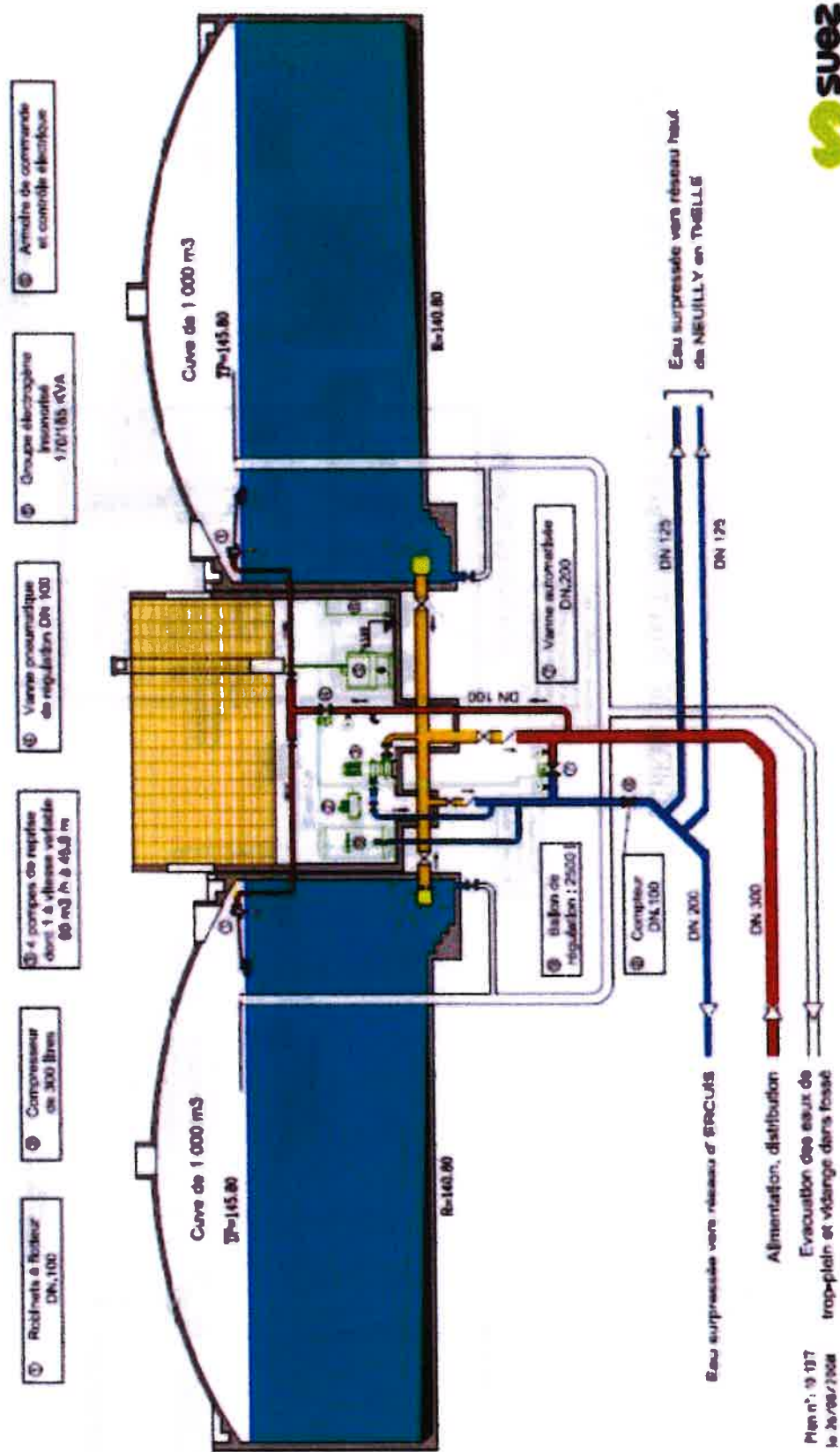
SITUATION A PARTIR D'AOUT 2009



SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

Réservoirs de NEUILLY EN THELLE Relais d'ERCUIS

Schema de fonctionnement



X) ANNEXE 4 : Détail des branchements remplacés durant l'exercice

Commune	N° voie	Adresse	Matériau
ANSERVILLE	5	Rue de Dieudonne	Polyéthylène Basse Densité
CHAMBLY	125	Rue Alfred de Musset	Polyéthylène Basse Densité
	22	Rue Andre Caron	Polyéthylène Haute Densité
	102		Polyéthylène Haute Densité
	173	Rue Chevalot	Polyéthylène Basse Densité
	283	Rue de Menneville	Polyéthylène Basse Densité
	272	Rue du 11 novembre 1918	Polyéthylène Basse Densité
	27	Rue du Petit Beffroi	Polyéthylène Basse Densité
	672	Rue Henri Barbusse	Polyéthylène Basse Densité
	133	Rue Jules Verne	Polyéthylène Basse Densité
	6	Rue Marcel Fournet	Polyéthylène Basse Densité
	181	Rue Mennecourt	Polyéthylène Basse Densité
ERCUIS	50	Rue des Orchidees	Polyéthylène Basse Densité
	10	Rue du Calvaire	Polyéthylène Basse Densité
	11		Polyéthylène Basse Densité
	8		Polyéthylène Basse Densité
	9		Polyéthylène Basse Densité
	6		Polyéthylène Basse Densité
	7		Polyéthylène Basse Densité
FRESNOY-EN-THELLE	6	Impasse de la Ferme	Polyéthylène Basse Densité
	2	Impasse de la Plaine	Polyéthylène Basse Densité
LE MESNIL-EN-THELLE	4	Allée des Glycines	Polyéthylène Basse Densité
	4	Allée des Rosiers	Polyéthylène Basse Densité
	2	Allée des Saules	Polyéthylène Basse Densité
	4	Rue de la Mairie	Polyéthylène Basse Densité
	21	Rue du Bouquet	Polyéthylène Basse Densité
	9	Impasse George Sand	Polyéthylène Basse Densité
NEUILLY-EN-THELLE	34	Rue du Mouthier	Polyéthylène Basse Densité
	74		Polyéthylène Basse Densité
	18	Rue Jean Moulin	Polyéthylène Basse Densité
	27	Rue Marceau Vollard	Polyéthylène Basse Densité
	8	Rue Paul Demouy	Polyéthylène Basse Densité
	8	Grande Rue	Polyéthylène Basse Densité
PUISEUX-LE-HAUBERGER	5	Rue de Fresnoy-en-Thelle	Cuivre
	3	Rue de Montchavert	Polyéthylène Haute Densité
	4		Polyéthylène Basse Densité
RONQUEROLLES	429	Grande Rue	Polyéthylène Basse Densité
	429		Polyéthylène Basse Densité
	134	Rue des Grands Fosses	Polyéthylène Basse Densité
Nombre total de branchements remplacés		39 branchements ont été remplacés durant l'exercice	

XI) ANNEXE 5 : Détail des réparations de fuites durant l'exercice

Commune	N° voie	Adresse	Nature de la fuite
ANSERVILLE	1	Rue d'Hanvoile	Fuite sur Branchement
CHAMBLY	47	Allée des Alouettes	Fuite sur Branchement
	394	Avenue de Verdun	Fuite sur Branchement
	295	Impasse Franz Liszt	Fuite sur Branchement
	182	Rue Alfred Rouze	Fuite sur Branchement
	321	Rue des Chasses Courtieu	Fuite sur Branchement
	21	Rue du 11 novembre 1918	Fuite sur Branchement
	220	Rue du Pont de Pierre	Fuite sur Branchement
	12	Rue Leon Rolland	Fuite sur Branchement
	287	Rue Anatole France	Fuite sur Réseau
	21	Allée des Hêtres	Fuite sur Réseau
CROUY-EN-THELLE	10	Allée des Séquoias	Fuite sur Réseau
ERCUIS	-	Avenue des Ecoles	Fuite sur Branchement
	-	Rue du Val Blanc	Fuite sur Branchement
FRESNOY-EN-THELLE	2	Rue de Beaumont	Fuite sur Branchement
	7	Ruelle des Princes	Fuite sur Réseau
LE MESNIL-EN-THELLE	4	Rue de la Mairie	Fuite sur Branchement
	13	Rue des Hayettes	Fuite sur Branchement
	23	Rue du Chef de Ville	Fuite sur Branchement
MORANGLES	53	Rue du Prieure	Fuite sur Branchement
NEUILLY-EN-THELLE	Carrefour Market	Route de Crouy	Fuite sur Branchement
	16	Rue de Strasbourg	Fuite sur Branchement
	6	Rue Paul Demouy	Fuite sur Branchement
	1	Impasse Hector Berlioz	Fuite sur Réseau
	3	Impasse Pasteur	Fuite sur Réseau
	9	Impasse Voltaire	Fuite sur Réseau
	28	Rue Driard	Fuite sur Réseau
PUISEUX-LE-HAUBERGER	13	Grande Rue	Fuite sur Réseau
	26		Fuite sur Réseau
RONQUEROLLES	523	Rue de Chambly	Fuite sur Branchement
	241	Grande Rue	Fuite sur Réseau
	66	Rue des Vignes	Fuite sur Réseau
Nombre total de fuites réparées		12 fuites sur réseau et 20 fuites sur branchement	

XII) ANNEXE 6 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

... voir édition 2018 de la note page suivante

L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³/an.

(Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55€ pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63€ pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73€ pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27€ pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



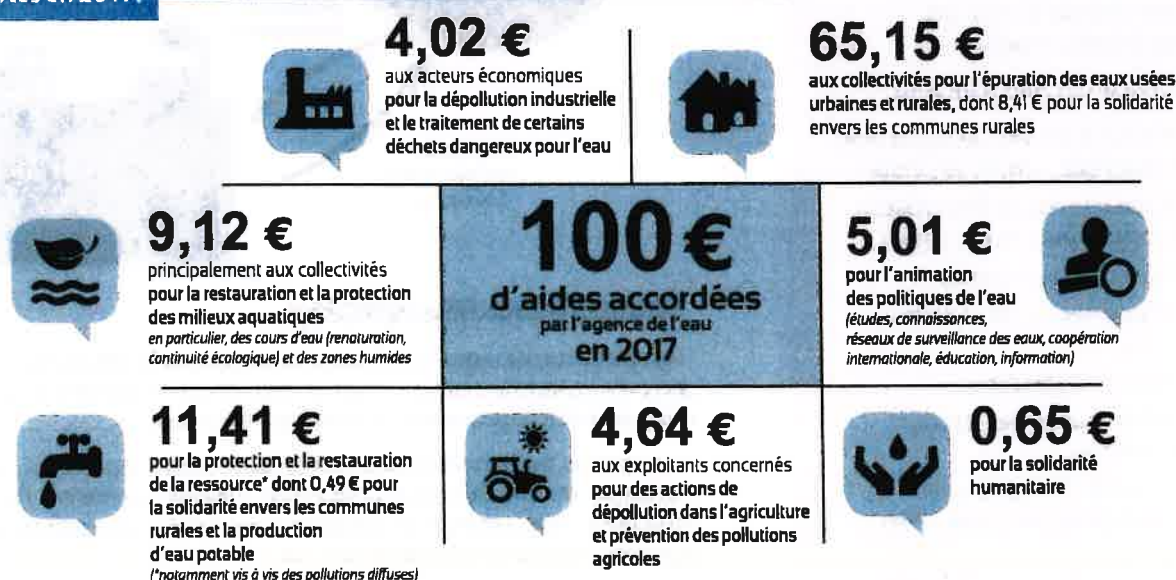
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2017)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines..., pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.

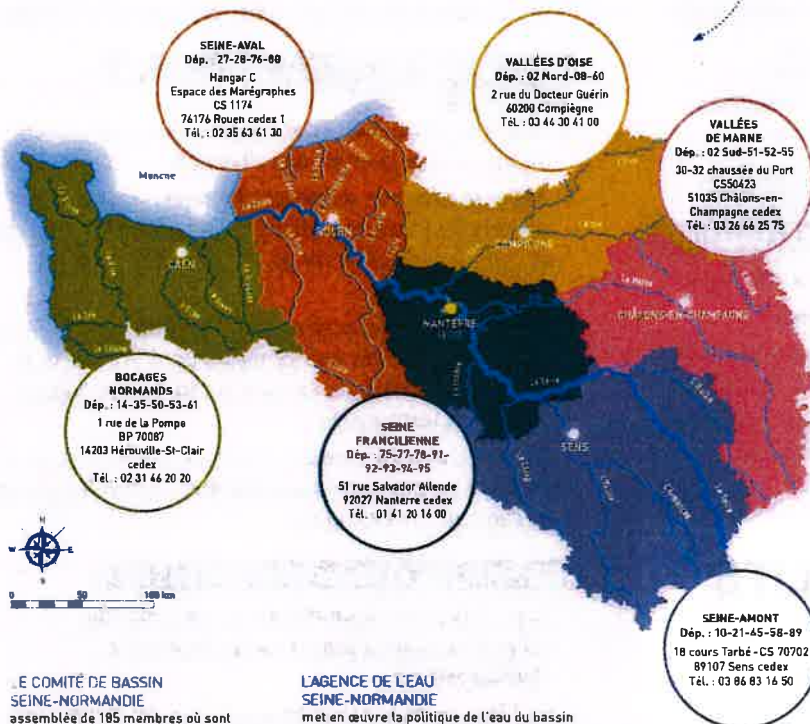
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



[facebook.com/eau.seine.normandie](https://www.facebook.com/eau.seine.normandie)

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement. Flashez directement le QRCode. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupeement Prévision

8 Avenue de l'Europe - ZAE Beauvais Tillé

BP 20870

60008 BEAUVAIS Cedex

Tel. : 03 44 84 20 81

Fax : 03 44 84 20 02

E-mail : service.prevision@sdis60.fr

Tillé, le 22 mars 2016

Affaire suivie par : M. le Ltn COPPIN

Réf. : AC. 2016 116

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

nyluc.

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
40 Rue Jean Racine
60000 BEAUVAIS

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAMBLY
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.

Dans le cadre de révision de son plan local d'urbanisme de la commune de Chambly, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 147 hydrants dont 4 actuellement indisponibles.

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone. Ces caractéristiques hydrauliques ont été établies sur la base de la réglementation de la circulaire du 10 décembre 1951. A ce jour cette dernière est abrogée par l'arrêté NOR 1522200A du 15 décembre 2015.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à révision du plan local d'Urbanisme.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Le Directeur Départemental des Services
D'incendie et de Secours

Colonel Luc CORACK

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Problématique
- Non autonome
- Avec anomalies
- Sans anomalie
- En service
- Non conforme
- Autorisée
- Sans problème

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E a s c i g	A c c è s	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,5 bar	Diamètre alim.	Diamètre sortie	Vitesse m3	Ré alim	Réa / rés	Débit réalim m3/h	Vitesse château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	1	P100	X	X	rue Wolf, Services techniques	5,2		60	47										
Voie publique	60139	CHAMBLY	2	P100			283 place de l'hôtel de ville	5,2	1,0		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	3	P100			angle rue de la pomarède et rue confi	5,0	1,4		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	4	P100			Place Carnot	4,9	1,8		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	5	P100	X	X	262 rue du 8 mai 1945	4,0		10	8	7									
Voie publique	60139	CHAMBLY	6	P100	X	X	87 rue pierre cuné	4,3	1,0		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	7	P100			angle rue des marchands et rue duffos	4,8	1,6		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	8	P100	X	X	54 rue de la marme, entrée parking sous terrain	5,0	1,6		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	9	P100			152 rue des marchands	4,4	1,3		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	10	P100			Angle rue J Jaures et sente du pont des écluses	4,9	1,4		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	11	P100			Angle rue de la chevalerie et rue Lecomte	5,2	1,8		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	12	P100			angle rue henri barbusse et rue donatien marquis	5,4	1,4		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	13	P100			face 128 rue de l'hospice	5,2	2,3		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	14	P100	X	X	218 rue de vigneseuil	10,8		45	42	40									
Voie publique	60139	CHAMBLY	15	P100	X	X	638 rue henri barbusse	5,2	2,5		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	16	P100	X	X	205 rue roger salengro	5,4			36										
Voie publique	60139	CHAMBLY	17	P100			337 rue roger salengro	5,2	2,5		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	18	P100	X	X	angle rue de menneville et rue antoine lavoisier	5,1	3,7		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	19	P100			angle rue de menneville et allée des rossignols	5,5	1,0		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	20	P100			angle rue lavoisier et rue de menneecourt	5,4	4,3		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	21	P100			231 rue antoine de lavoisier	5,6	2,9		60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	22	P100	X	X	angle place charles de gaulle et aurelien cronier	5,6	4,2	103	60										
Voie publique	60139	CHAMBLY	23	P100			1 avenue aristide brand	5,6	4,0		60										

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème
- Non conforme

Implantation	N°Insee	Norm Commune	N°PEI	Type	E A S	A n c i g	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,5 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	VOLUME rés/m3	Ré alim	Rés / m3/h	VOLUME château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	24	P100	✓	✓	271 avenue artide brand	5,8	4,1		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	25	P100	✓	✓	angle rue du 11 novembre, century 21	5,2	3,6		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	26	P100	✓	✓	angle rue de 11 novembre 1918 et rue edouard bourchy	4,3	4,2		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	27	P100	✓	✗	angle rue pierre rethoré et alfred goriot	4,2	3,0		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	28	P180	✓	✗	83 rue marial foubert	5,9	4,4		60		070	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	29	P100	✓	✗	route de Beaumont, (FRANCK France)(entrée LIDL)	5,7	4,0		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	30	P180	✓	✓	11 rue alfred rouzé	5,6	4,9		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	31	P100	✓	✓	angle avenue des martyrs et avenue artside brand	5,5	4,6		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	32	P100	✓	✓	angle rue de l'église et rue aurélien cronier	4,2	2,6		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	33	P100	✓	✓	182 rue andré caron	5,5	4,2		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	34	P100	✓	✗	Angle rue andré caron et rue decourtray	5,2	3,9		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	35	P100	✓	✗	angle rue chevalot et rue des ormeaux	5,1	2,2		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	36	P65	✓	✗	216 rue florentin gaudetroy	4,7		27	22	19	070		✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	37	P100	✓	✓	angle rue marc seguin et avenue de verdun	5,8	4,4		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	38	P100	✓	✓	10 rue edouard branly	5,1	4,0		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	39	P100	✓	✓	10 rue léon fouet	5,8	4,7		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	40	P100	✓	✓	3 rue ernest huyot	6,3	4,2		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	41	P180	✓	✗	angle rue ernest iétouffé et eugène mathieu	5,0	3,0		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	42	P100	✓	✗	2 rue eugène mathieu	5,0	2,3		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	43	P100	✓	✗	15 rue eugène despierres	5,0	2,3		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	44	P100	✓	✓	angle rue eugène despiere et rue marcel fourmet	4,8	2,9		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	45	P100	✓	✓	place jean jacques boitiaux, (salle P Sernard)	6,6	3,8		60		100	100/2x070	✓	✓				
Voie publique	60139	CHAMBLY	46	P100	✓	✓	Angle rue alfred rouzé et rue marcel vincent	6,3	4,7		60		100	100/2x070	✓	✓				

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Autorisée
- Sans problème
- Non conforme
- en service

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E A S	A n c i	a n c i	g	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,5 bar	Diamètre alim.	Diamètre sortie	Volume réservoir	Ré alim	Réa / rés	Débit réalim m3/h	Volume château d'eau	Altitude château d'eau	Altitude Réserve Inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	47	P100	✓	✓	✓	✓	12 rue léon rolland	5,1	2,2	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	48	P100	✓	✓	✓	✓	171 rue mozart	4,7	3,5	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	49	P100	✓	✓	✓	✓	120 rue franz litz	5,0	3,0	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	50	P100	✓	✗	✓	✓	4 chemin des ateliers	5,2	3,4	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	51	P100	✓	✓	✓	✓	angle rue dangeville et rue pression	5,3	2,3	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	52	P100	✓	✓	✓	✓	angle rue dangeville et rue henno	6,0	1,4	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	53	P100	✓	✓	✓	✓	254 avenue des martyrs	5,7	2,8	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	54	P100	✓	✓	✓	✓	angle rue dangeville et rue macquart	5,3	1,4	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	55	P100	✓	✓	✓	✓	55 rue joly, (GYMNASSE)	5,5	2,9	60	60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	56	P100	✗	✗	✗	✓	Angle rue joly et rue école triolet						100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	57	P100	✗	✗	✗	✓	36 rue alfred de musset	5,0		56	52		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	58	P100	✓	✗	✓	✓	488 rue anatole france, face au 488	4,6	2,9		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	59	P100	✓	✗	✓	✓	121 rue zola	4,4	3,9		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	60	P100	✓	✗	✓	✓	35 rue marcel pagnot	5,0	2,9		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	61	P100	✓	✗	✓	✓	angle rue maurice lemaire et rue des illas	5,3	2,8		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	62	P100	✓	✓	✓	✓	Face 186 rue maurice lemaire	5,1	2,9		60		070	070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	63	P100	✓	✓	✓	✓	Face 200 rue des chasses courtieux	5,7	1,1		60		070	070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	64	P100	✓	✗	✓	✓	rue du 11 novembre, (rond point)	4,7	2,5		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	65	P100	✓	✓	✓	✓	237 rue jean lantremange	6,1	3,6		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	66	P100	✓	✗	✓	✓	3 rue des tilleuls	5,8	3,0		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	67	P100	✗	✗	✗	✓	Face 171 rue du grand beffroy	5,4		47	43		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	68	P100	✗	✗	✗	✓	R.N.1 sens Paris Beauvais	3,0		34	32		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	69	P100	✓	✓	✓	✓	angle allée georges de buffon et rue aragon	3,8	1,5		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	70	P100	✓	✗	✓	✓	angle avenue de verdun et route de neuilly en thelle	5,9	4,7		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	71	P100	✓	✓	✓	✓	3 rue marc seguin, (place rene descartes)	5,0	3,6		60		100	100/2x070		□	□				

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Accès
- * Anomalie
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème

21/03/2016

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E A S	a o c i 9	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,6 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	Volum réserve m3	Ré alim	Réa / rés	Débit réallim m3/h	Volum château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	78	P100	✓	✓	Angle rue Lumière et allée ader	4,1	2,8		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	79	P100	✓	✗	Rue Nicephore Niepce	3,5	1,2		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	80	P100	✓	✗	Rue des grands prés, (entrée zone des pointes)(SCHMOLZ)	5,0	3,1		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	81	P100	✓	✓	Rue des grands prés, (zone des pointes)(face aaz lazer)	5,0	3,0		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	82	P100	✓	✓	Rue des grands prés, (zone despointes)(face au transfo electrique)	5,0	2,6		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	83	P100	✓	✓	Chemin du moulin a drap	5,7	3,5		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	84	P100	✓	✓	Rue Francois Truffaut, (face sortie livraison FRANKE FRANCE)	5,8	4,3		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	85	P100	✓	✓	angle rue Pilatre de rosier et rue papin	2,9	1,3		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	86	P100	✓	✓	R.D 105, (centre de secours)	4,9	4,0		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	87	P100	✓	✓	rue de pissaro	5,0	3,4		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	88	P100	✓	✓	Face au 18 rue sidonie splier	4,9	2,4		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	89	P100	✓	✓	route de beaumont, (face AUTO SUR)	5,7	4,6		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	90	P100	✓	✗	rue lemius, (angle rue lemius et cruet)	5,3	4,6		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	91	P100	✓	✓	place charpak	3,1	1,2		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	92	P100	✓	✓	angle rue pasteur et rue de champagne	5,1	3,3		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	93	P100	✓	✗	572 rue artiste brand	5,6	3,8		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	94	P100	✓	✗	route de beaumont, (entrée victor martinet)	6,8	3,9		60		100	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	95	P100	✓	✓	22 impasse du clos monet	4,9	1,4		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	96	P100	✓	✗	Rue Newton, ZAC portes de loise, (face transfo)	5,1	4,1		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	97	P100	✓	✗	rue Edison, ZAC porte de loise (proximité Renault)	3,8	2,6		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	98	P100	✓	✗	rue Newton, ZAC de porte de loise,(société rim2)	4,9	3,6		60		150	100/2x070		□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	99	P100	✓	✓	rue newton, ZAC porte de loise,(entrée livraison BRINDELICE)	4,4	3,5		60		150	100/2x070		□	□				

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

	* Etat
	* Anomalie
	* Accès
	* Signalisation
	-Indisponible
	-Avec anomalies
	-Non autorisée
	-Problématique
	-En service
	-Sans anomalie
	-Autorisée
	-Sans problème

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E A S	A n c i	S i g	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Max	Débit à 1 bar	Débit à 0,5 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	Volumé réservoir m3	Ré alim rés	Réa / m3/m	Débit réalim château d'eau	Volumé château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	100	P100				66 rue toulouse lautrec	5,1	2,9	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	101	P100				110 rue pierre de couberlin	5,2	2,9	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	102	P100				rue newton), ZAC porte de l'oise, face au parking BRINDELICE)	4,6	3,0	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	103	P100				ZAC porte de l'oise Poste EDF (angle rue beacquereil et copernic),	4,9	3,5	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	104	P100				rue Newton, ZAC porte de l'oise, (entrée feu vert)	4,8	4,0	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	105	P100				rue vinci, ZAC porte de l'oise,(face peugeot)	5,0	4,5	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	106	P100				rue vinci, ZAC porte de l'oise,(face bat chrislaen)	4,5	3,3	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	107	P100				allée du château d'amblaincourt, (ferme)	10,2	1,2	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	108	P100				rue d'amblaincourt, allée du château d'amblaincourt	9,8	1,6	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	109	P100				rue truffaut, face à la station essence leclerc (entrée parc ara)	5,2	4,5	60	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	110	P100				derrière leclerc, fond de parcelle face bache défense à incendie	4,5	1,1	72	125	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	111	P100				central parking leclerc, face caisse	4,5		71	125	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	112	P100				allée cote Lyly World	4,1	1,1	76	125	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	113	P100				rue truffaut, (rond point entrée principale LECLERC)	5,6	4,8		125	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	114	P100				rue truffaut, (face entrée livraison LECLERC)	6,1	4,2		125	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	115	P100				ZAC porte de l'oise, derrière "halle aux chaussures"	6,0	2,4		150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	116	P100				ZAC porte de l'oise, devant la halle aux chaussures	5,5	2,0		150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	118	P100				rue prévêrt, CES Jacques Prevêrt entrée principale	4,0	2,6		150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	119	P100				rue prévêrt, CES Jacques Prevêrt entrée secondaire	7,0	4,0		150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	120	P100				rue truffaut, parking sport et loisir	4,5		50	150	100/2x070									
Voie publique	60139	CHAMBLY	121	P100				rue beacquereil	4,9	3,9		150	100/2x070									

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Problématique
- Non autorisée
- Autorisée
- Sans problème
- En service
- Sans anomalie
- Non conforme en service

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E A S	a n c i g	Adresse	Pression Dynamique	Pression Statique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,6 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	Volume réservoir m3	Rég alim	Rés / m3/h	Volume château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60139	CHAMBLY	122	P100	✓	✗	angle rue de l'ancien monastere et impasse du moulin, (mesnil st martin)	4,9	1,9	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	123	P100	✓	✗	400 impasse du moulin, (mesnil st martin)	5,7	2,3	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	124	P100	✓	✓	rue du pont de pierre, (mesnil st martin)	5,5	1,2	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	125	P100	✗	✗	Derriere bâtiment parc ari						100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	126	P100	✗	✗	Parking PARC ARIA						100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	127	P100	✓	✓	Ancienne route de champagne	4,6	3,0	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	128	P100	✓	✗	Ancienne route de champagne, face rue jaures	5,1	3,9	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	129	P100	✓	✓	Rue Léon Blum	5,1	1,3	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	130	P100	✓	✓	Rue de la chevalerie, (face GTB renov)	5,1	1,5	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	131	P100	✓	✗	rue anatole france, entrée de la piscine	4,0	1,5	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	132	P100	✓	✗	rue casarès marfa	5,0	3,2	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	133	P100	✓	✓	rue villard, (face rue vitez)	4,0	3,0	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	134	P100	✓	✓	rue villard	5,0	2,1	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	135	P100	✓	✗	Angle rue d acate et de sicile	5,4	4,4	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	136	P100	✗	✗	Parking Lecer, (a cote du toiletteur pour animaux)	4,0		50	50		100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	137	P100	✓	✗	Rue Desproges	4,8	2,7	60			100	100/2x070		□	□			
Voie publique	60139	CHAMBLY	138	RES	✓	✓	rue bequerel, société DEMO INJECTION							340	□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	139	RES	✓	✓	rue truffaut, livraison LECLERC							240	□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	140	RES	✓	✓	rue truffaut, sav LECLERC							415	□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	141	RES	✓	✓	parking college J prevert							120	□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	142	RES	✓	✗	rue leonard de vinci, établissement CHRISTIAEN face cell 33 bat B							1000	□	✗				
Voie publique	60139	CHAMBLY	143	RES	✓	✗	rue leonard de vinci, établissement CHRISTIAEN face cell 36 bat B							1000	□	✗				
Voie publique	60139	CHAMBLY	144	RES	✗	✗	rue leonard de vinci, établissement CHRISTIAEN face cell 10b bat C							1000	□	✗				

Défense incendie de la commune de CHAMBLY

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Problématique
- Non autorisée
- Sans anomalie
- En service
- Autorisée
- Sans problème
- Non conforme
- en service

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E A S	A n c i g	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Maxi	Débit à 1 bar	Débit à 0,6 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	Volum réserve m3	Ré alim	Réa / rés	Débit réallim m3/h	Volum château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve in:
Voie publique	60139	CHAMBLY	155	P100	✓	✗	GIRATOIRE ANGLE ROUTE DE BEAUMONT ET RUE TRUFFAUT	5,0	4,0	60	150	100/2x070				□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	154	P100	✓	✗	RUE JEAN RENOIR, PROXIMITEE DE LA RIVIERE ESCHES ADRESSE PROVISOIRE	5,0	4,0	60	150	100/2x070				□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	153	P100	✓	✗	Chemin du moulin a drap angle route de BEAUMONT, PROXIMITEE PN N° 26	5,0	4,0	60	150	100/2x070				□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	152	RES	✓	✓	ZI CHAMBLY RAMA ROUTE DE BEAUMONT, SUR LE PARKING DU CINEMA							300	✓	□					
Voie publique	60139	CHAMBLY	151	P100	✓	✗	Rue Jean Renoir, Face aumagasin NOZ	5,5	3,5	60	150	100/2x070				□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	150	P100	✓	✓	2 Rue Martial Monchaux	5,0	3,0	60	100	100/2x070				□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	148	RES	✓	✓	rue newton, etablissement CHRISTIAEN bat G société garage people contact									□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	147	RES	✓	✓	rue newton, etablissement CHRISTIAEN bat F société rim2									□	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	146	RES	✓	✗	rue Copernic, etablissement CHRISTIAEN cell 21 bat D côté gauche								610	✓	□				
Voie publique	60139	CHAMBLY	145	RES	✓	✗	rue Copernic, etablissement CHRISTIAEN cell 30 bat D côté droit								610	✓	□				